



Rapport annuel de l'ADRC au Parlement
États financiers 2003-2004

***Pour vous servir encore mieux !
More Ways to Serve You!***



Agence des douanes
et du revenu du Canada

Canada Customs
and Revenue Agency

Canada



rendons compte

Le titre de notre rapport annuel, **Rendons compte** englobe les thèmes de l'obligation de rendre des comptes au sujet de notre rendement et la capacité de notre effectif à réaliser le potentiel qu'offre le statut d'agence. Le commun dénominateur, c'est le caractère essentiel du travail d'équipe, non seulement pour nos succès à ce jour, mais aussi pour la réalisation des objectifs stratégiques de l'ADRC. Une des clés de ces thèmes est notre détermination à être une organisation intelligente et intégrée qui réfléchit sur ses succès et ses échecs et qui mise sur les nouvelles idées, les connaissances et les intuitions pour améliorer sans cesse son rendement.

Notre rapport annuel comprend deux volumes. Le présent volume, intitulé **États financiers de l'ADRC**, présente les données financières liées à notre exploitation et à nos responsabilités en 2003-2004. Il présente également des données financières supplémentaires, conformément aux exigences du gouvernement fédéral en matière de rapports sur le rendement. Le volume principale, Rapport sur le rendement de l'ADRC, donne un aperçu à l'échelle de l'Agence, des résultats liés à l'exécution de nos programmes et des résumés de notre rendement dans chacun des quatre secteurs d'activité par rapport aux objectifs énoncés dans notre *Plan d'entreprise 2003-2004 à 2005-2006*.

Table des matières

Rapport annuel de l'ADRC au Parlement États financiers 2003-2004

Introduction	2-5
États financiers vérifiés	2-7
Énoncé de responsabilité de la direction	2-9
États financiers – Activités de l'Agence	2-11
États financiers – Activités administrées	2-35
Rapport de gestion supportant les états financiers vérifiés	2-53
Rapport de gestion – Activités de l'Agence	2-55
Discussion et analyse de la gestion – Revenus administrés	2-57
Information financière supplémentaire non vérifiée	2-59
Renseignements sur le rendement financier – Crédits parlementaires	2-61



Introduction

Cette partie du Rapport annuel au Parlement de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) contient des états financiers vérifiés concernant les opérations de l'ADRC et les activités qu'elle administre, ainsi que des renseignements financiers supplémentaires non vérifiés relatifs aux crédits parlementaires. Les états financiers vérifiés relatifs aux opérations et aux activités de l'ADRC présentent des renseignements financiers conformément aux principes comptables du gouvernement du Canada.

Les activités de l'ADRC ont été divisées en deux jeux d'états financiers – Activités de l'Agence et Activités administrées. Les états des Activités de l'Agence comprennent les recettes et les dépenses de fonctionnement contrôlées et utilisées par l'ADRC pour la gestion de l'organisation. Les états des Activités administrées fournissent des renseignements sur les recettes et les dépenses que l'ADRC gère pour le compte du gouvernement fédéral, des provinces, des territoires, des Premières nations ou d'autres groupes ou organismes. La vérificatrice générale du Canada émet des opinions sur ces deux jeux d'états financiers. En plus des états financiers vérifiés, ce document contient des rapports de gestion sur les opérations de l'ADRC et les activités qu'elle administre.

Les renseignements financiers supplémentaires non vérifiés qui se rapportent au rendement de la gestion des ressources de l'Agence, en vue de rendre compte au Parlement de l'utilisation de ses crédits annuels, sont préparés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée qui est différente de la méthode utilisée pour les états financiers. Cette méthode de comptabilité, fondée sur les crédits, ne comprend pas, par exemple, d'amortissements ou certains rajustements de comptabilité d'exercice pour les services rendus par d'autres ministères, qui font partie de l'état des résultats vérifiés. Voir note 3 de la page 2-24 pour les rapprochements entre ces deux méthodologies de comptabilité. Les opinions du vérificateur général sur les états financiers ne s'appliquent pas à ces renseignements financiers supplémentaires.

L'ADRC maintient des systèmes et des pratiques de contrôle des finances et de la gestion qui procurent une assurance raisonnable du caractère juste et franc des renseignements présentés pour rendre compte du rendement de l'Agence par rapport aux objectifs visés. Afin de garantir un haut niveau d'assurance, la Vérification interne effectue des examens indépendants de divers aspects de renseignements donnés sur le rendement de l'Agence. En outre, le Comité de la vérification et des ressources du conseil de direction, qui supervise les responsabilités de la direction en ce qui a trait au maintien d'un contrôle interne et de systèmes adéquats de rapports financiers et de rapports sur le rendement, rencontre périodiquement les vérificateurs internes et externes. Le conseil de direction recommande le Rapport annuel au ministre pour approbation.



États financiers vérifiés



Énoncé de responsabilité de la direction

Nous avons préparé les états financiers ci-joints de l'Agence des douanes et du revenu du Canada conformément aux principes comptables utilisés pour préparer les états financiers du gouvernement du Canada. Les principales conventions comptables sont énoncées à la note 2 des états financiers.

Les membres de la direction de l'Agence sont chargés d'assurer l'intégrité et l'objectivité des données présentées dans les états financiers. De plus, le comité des finances de l'Agence approuve les états financiers au nom du conseil de direction afin d'assurer l'objectivité et l'impartialité. Le comité des finances est indépendant de la direction et tient des réunions à intervalles réguliers avec cette dernière de même qu'avec les vérificateurs internes et la vérificatrice générale du Canada. Les vérificateurs ont libre accès au comité des finances.

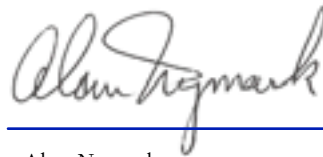
Certains renseignements présentés dans les états financiers, comme les comptes de régularisation et la provision pour créances douteuses, sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes pour l'enregistrement des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers soumis aux *Comptes publics du Canada* et inclus dans le *rapport annuel de l'Agence* concordent avec les états financiers ci-joints.

L'Agence exploite des systèmes de gestion financière et de contrôle interne qui tiennent compte des coûts, des avantages et des risques. Ces systèmes sont conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations respectent les autorisations du Parlement et des autres parties telles que les provinces et les territoires, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, et qu'elles sont enregistrées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds et à assurer la protection des actifs. Les systèmes de gestion financière et de contrôle interne sont appuyés par des programmes de vérification interne. L'Agence veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection soignée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par des dispositions assurant une répartition appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute l'organisation.

La vérificatrice générale du Canada effectue une vérification indépendante et exprime des opinions sur les états financiers ci-joints.

Approuvé par :

Le commissaire,



Alan Nymark

L'administrateur supérieur des affaires financières et
sous-commissaire, Finances et administration,



James Ralston

Ottawa, Ontario
le 7 septembre 2004



États financiers – Activités de l'Agence





RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil de direction de l'Agence des douanes et du revenu du Canada
et au ministre du Revenu national

J'ai vérifié l'état de la situation financière de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (activités de l'Agence) au 31 mars 2004 et les états des résultats, du passif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (activités de l'Agence) au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La vérificatrice générale du Canada

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 7 septembre 2004



État de la situation financière – Activités de l'Agence

au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIF		
Actif financier		
Encaisse	318	315
Somme à recevoir du Trésor	214 353	266 225
Débiteurs (note 6)	38 051	25 497
	252 722	292 037
Actif non financier		
Charges payées d'avance	7 427	9 217
Stocks de fournitures	9 043	9 537
Immobilisations (note 8)	469 440	329 963
	485 910	348 717
TOTAL	738 632	640 754
PASSIF		
Salaires et avantages sociaux à payer aux employés	87 232	56 497
Créditeurs et charges à payer	144 663	209 371
Congés annuels et congés compensatoires	106 929	148 030
Obligations à l'égard des contrats de location-acquisition (note 12)	3 281	5 968
Indemnités de cessation d'emploi	454 267	441 915
Autres passifs	1 783	1 038
	798 155	862 819
Passif net (note 7)	(59 523)	(222 065)
TOTAL	738 632	640 754

Passif éventuel (note 11) et engagements (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire,



Alan Nymark

Le président du Conseil de direction,



Michael L. Turcotte

État des résultats – Activités de l'Agence

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
EXPLOITATION PERMANENTE		
Revenus non fiscaux (note 4)		
Services fiscaux	145 581	132 944
Programmes de prestations et autres services	6 534	4 941
Appels	11 559	7 728
Gestion et orientation organisationnelles	37 410	43 373
Total des revenus non fiscaux	201 084	188 986
Charges (note 5)		
Services fiscaux	2 293 399	2 296 096
Programmes de prestations et autres services	91 690	69 955
Appels	102 179	107 114
Gestion et orientation organisationnelles	773 419	895 426
Total des charges	3 260 687	3 368 591
Résultats d'exploitation permanente nets	3 059 603	3 179 605
EXPLOITATION TRANSFÉRÉE (note 15)		
Revenus non fiscaux des services frontaliers (note 4)	12 930	7 622
Charges des services frontaliers (note 5)	881 456	922 098
Résultats d'exploitation transférée nets	868 526	914 476
Résultats d'exploitation nets	3 928 129	4 094 081

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État du passif net – Activités de l'Agence

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Passif net au début de l'exercice	(222 065)	(246 204)
Résultats d'exploitation nets	(3 928 129)	(4 094 081)
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	3 597 281	3 681 645
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 10)	545 262	506 613
Variation de la somme à recevoir du Trésor (note 2(h))	(51 872)	(70 038)
Passif net à la fin de l'exercice (note 7)	(59 523)	(222 065)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie – Activités de l'Agence

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Activités d'exploitation		
Résultats d'exploitation nets	3 928 129	4 094 081
Ajustements des éléments hors caisse		
État des résultats		
Amortissement des immobilisations (note 8)	(37 850)	(27 419)
Perte nette sur l'aliénation et la radiation d'immobilisations	(4 409)	(15 567)
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 10)	(545 262)	(506 613)
État de la situation financière		
Variation des actifs financiers autres que somme à recevoir du Trésor	12 557	3 094
Variation des actifs non financiers autres que immobilisations	(2 284)	(1 787)
Variation du passif autre que obligations à l'égard des contrats location-acquisition	61 977	(4 521)
Fonds affectés aux activités d'exploitation	3 412 858	3 541 268
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	181 996	139 904
Variation des obligations au titre de contrats de location-acquisition	2 687	836
Produit de l'aliénation d'immobilisations	(260)	(363)
Fonds affectés aux activités d'investissement	184 423	140 377
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	3 597 281	3 681 645

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires aux états financiers – Activités de l'Agence

1. Autorisation et objectif

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (appelée ici « l'Agence ») a été créée le 1^{er} novembre 1999 en vertu de la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada* pour soutenir à l'origine, l'évolution de l'administration fiscale et des services douaniers au Canada. Suite à l'établissement de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), ce rôle a changé en ce qui a trait aux services douaniers.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement a annoncé une restructuration qui s'est traduite par la création de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Avant cette annonce, l'ADRC, avait été identifiée comme étant responsable des crédits parlementaires établis par le Budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses de 2003-2004. Ainsi, les activités de l'Agence comprennent la portion des dépenses, des revenus, des actifs et des passifs relatif à l'ASFC en date du 31 mars 2004 (note 15).

L'Agence est un établissement public figurant à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Revenu national. Les dépenses de l'Agence sont financées à même les crédits parlementaires du gouvernement du Canada.

L'Agence administre, pour le compte d'autres entités, les impôts et les taxes de vente, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), les cotisations d'assurance-emploi (AE) et les montants perçus pour d'autres groupes ou organisations. Elle est chargée de l'application et de l'exécution des lois suivantes ou de certaines parties de ces lois et d'autres lois en vertu desquelles le ministre du Revenu national joue un rôle autorisé incluant : la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada*, la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*, la *Partie V.1 de la Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'accise 2001*, la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*, la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise* (y compris la TPS/TVH) et d'autres lois. Suite à la création de l'ASFC, les lois qui étaient précédemment administrées par l'ADRC tel que le *Tarif des douanes* ainsi que les parties de la *Loi sur les douanes* autres que la *Partie V.1* sont administrées par l'ASFC.

La mission de l'Agence est de fournir appui, conseils et services, notamment :

- a) appuyer l'administration ainsi que l'application des lois et règlements relatifs aux programmes;
- b) mettre en oeuvre toute entente conclue entre elle ou le gouvernement fédéral et le gouvernement d'une province ou un organisme public remplissant des fonctions gouvernementales au Canada et portant sur l'exercice d'une activité, l'administration d'une taxe ou d'un impôt ou l'application d'un programme;
- c) mettre en oeuvre toute entente ou tout accord conclu entre elle et un ministère ou organisme fédéral portant sur l'exercice d'une activité ou l'application d'un programme;
- d) mettre en oeuvre toute entente conclue entre le gouvernement fédéral et des gouvernements autochtones portant sur l'administration d'une taxe ou d'un impôt.

Dans l'exécution de sa mission, l'Agence opère sous les secteurs d'activité suivants :

- a) Services fiscaux : Évalue et perçoit des impôts au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux (sauf le Québec) et des territoires et promeut l'observation des lois canadiennes dans le domaine de la fiscalité.
- b) Programmes de prestations et autres services : Exécute divers programmes de prestations aux personnes en fonction de leur revenu, crédits et autres services aux Canadiens à revenu faible et modeste au nom du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux (sauf le Québec) et des territoires.
- c) Appels : Offre aux clients un processus équitable d'examen des différends avec l'ADRC par rapport aux décisions sur l'impôt, les douanes, l'assurance-emploi, le Régime de pensions du Canada et les questions des différends commerciaux. Il administre le Programme des divulgations volontaires et coordonne les initiatives concernant l'équité à l'égard des programmes de l'Agence.

- d) Gestion et orientation organisationnelles : Offre les services internes suivants : finances, administration, technologie de l'information, ressources humaines, communications, services juridiques, vérification interne et évaluations de programme.
- e) Services des douanes : Facilite les échanges commerciaux et les déplacements légitimes tout en protégeant les frontières canadiennes contre les menaces externes. Le Service des douanes cherche à protéger également l'industrie canadienne des pratiques commerciales déloyales et des préjudices que peuvent leur causer le dumping et le subventionnement des produits importés au Canada.

Le ministre du Revenu national est responsable de l'Agence et demeure responsable devant le Parlement de l'administration et de l'exécution des lois régissant les divers programmes fiscaux et douaniers.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Aux fins des rapports financiers, les activités de l'Agence ont été réparties en deux jeux d'états financiers : les activités de l'Agence et les activités administrées. Les états financiers – Activités de l'Agence comprennent les revenus et les charges d'exploitation contrôlés par l'Agence et qui servent à la gestion de l'organisation. Les états financiers – Activités administrées comprennent les revenus et les charges contrôlés par des tiers, tels le gouvernement fédéral, une province, un territoire ou tout autre groupe ou organisation, et administrés par l'Agence en leur nom. La séparation des activités de l'Agence et des activités administrées a pour but de faciliter, entre autres choses, l'évaluation du rendement de l'Agence sur le plan administratif dans l'exécution de son mandat.

Aux termes de l'alinéa 88(2) a) de la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada*, les états financiers – Activités de l'Agence ont été préparés en conformité avec des principes comptables compatibles avec ceux utilisés dans l'établissement des états financiers du gouvernement du Canada. Ces principes comptables sont fondés sur les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le but de ces états financiers est de présenter les revenus non fiscaux et les charges de même que les actifs et les passifs contrôlés par l'Agence et qui servent à la gestion de l'organisation. Voici un sommaire des principales conventions comptables :

a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée par le gouvernement du Canada par le biais de fonds approuvés annuellement par le Parlement. Ces fonds, désignés en tant que crédits, sont fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Les états financiers sont établis en conformité, selon les principes comptables compatibles, avec ceux utilisés dans l'établissement des états financiers du gouvernement du Canada. Les postes consignés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes, ou sur la même base, que ceux pourvus par les crédits parlementaires. L'état des résultats n'inclut pas l'information budgétaire.

b) Constatation des charges

Toutes les charges sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Constatation des revenus

Les revenus non fiscaux présentés à l'état ne comprennent pas les revenus administrés qui sont perçus aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la *Loi sur les douanes*, de la *Loi sur l'accise*, de la *Loi sur la taxe d'accise* et d'autres lois similaires. Les revenus non fiscaux sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont constitués de formulaires, de publications et d'uniformes. Ces actifs sont inscrits au plus bas du coût (déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré) ou de la valeur de réalisation nette. Le coût des fournitures renouvelables est imputé aux résultats dans l'exercice au cours duquel les articles en cause sont utilisés.

e) Immobilisations

Les frais de 10 000 \$ et plus engagés dans l'achat et le développement des terrains, d'immeubles, d'équipements et autres immobilisations (dont les améliorations locatives) sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et amortis en fonction de la vie utile des biens. Les éléments semblables en dessous de 10 000 \$ sont présentés à l'état des résultats et comme achats de matériel à la note 5. Les logiciels et améliorations locatives ont été inscrits de façon prospective à compter du 1er avril 2001. Les immobilisations n'incluent pas les biens incorporels, les œuvres d'art, les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, ni les collections des musées. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Infrastructure douanières (routes, égouts et ouvrages)	40 ans
Bâtiment	30 ans
Matériel, outillage et ameublement	10 ans
Logiciels développés à l'interne	7 ans
Véhicules et autres moyens de transport	5 ans
Matériel lié aux technologies de l'information	5 ans
Logiciels commerciaux	3 ans
Contrats de location-acquisition et améliorations locatives	Durée des baux

Les immobilisations en cours de construction/développement ne sont pas amorties jusqu'au moment où elles sont achevées et mises en service (note 8).

f) Services fournis sans frais par d'autres ministères

Les charges comprennent les valeurs estimatives des services reçus gratuitement d'autres ministères. Ces services sont les suivants :

- locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;
- cotisations de l'employeur au régime d'assurance-maladie et au régime d'avantages sociaux des employés fournis par le Conseil du Trésor;
- services juridiques fournis par Justice Canada;
- services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada;
- indemnités pour accidents du travail versées par Ressources humaines et développement des compétences Canada; et
- services de la paye fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

g) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'Agence utilise le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds sont faites à même le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement fédéral correspond à l'écart entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, incluant les opérations inter-agences et interministérielles.

h) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor représente le montant en espèces que l'Agence des douanes et du revenu du Canada est autorisée à retirer à même le Trésor sans crédit parlementaire afin d'acquitter ses passifs. Ces montants ont été imputés aux crédits parlementaires de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs mais seront payés dans le futur. Ils comprennent des éléments comme les salaires à payer aux employés, les crédateurs et autres passifs.

i) Indemnités de cessation d'emploi, de congés annuels et compensatoires accumulés

Les indemnités de départ, de congés annuels et compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des indemnités de départ est estimé en utilisant les caractéristiques et hypothèses démographiques de la population du gouvernement du Canada. En ce qui concerne les indemnités de congés annuels et compensatoires, le passif est calculé aux niveaux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice, pour tous les crédits de congés annuels et compensatoires non utilisés accumulés par les employés. Le passif au titre des indemnités de départ et de congés annuels payables à la cessation d'emploi est une obligation de l'Agence qui est normalement financée par les crédits des exercices futurs.

j) Cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique

La plupart des employés de l'Agence participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Agence contribuent au coût du régime. Les cotisations de l'Agence sont imputées comme charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Agence découlant du régime de retraite. En vertu des dispositions en vigueur, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour l'insuffisance actuarielle du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

k) Régime d'avantages sociaux des employés

L'Agence participe au régime d'avantages sociaux des employés (santé et dentaire) qui est parrainé par le Gouvernement fédéral. Les contributions de l'Agence sont enregistrées au coût et sont incluses dans les charges en personnel dans l'exercice où elles sont engagées et représentent l'obligation totale de l'Agence à l'endroit de ce régime. En vertu des dispositions en vigueur, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations pour l'insuffisance de tout passif relié à ce régime.

D) Incertitude relative à la mesure

L'établissement de ces états financiers selon les principes comptables utilisés pour préparer les états financiers du gouvernement du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les indemnités de cessation d'emploi, les éventualités et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites. Les résultats réels pourraient différer des estimations actuelles. Ces estimations sont revues régulièrement et lorsqu'il devient nécessaire de les redresser, les redressements sont inscrits dans les résultats d'exploitation nets de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. Crédits parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement par le biais de crédits parlementaires. Les éléments constatés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, l'exercice courant ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats d'exploitation nets de l'Agence, pour l'exercice, diffèrent selon qu'ils sont présentés sur la base du financement par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement des écarts.

a) Rapprochement des résultats d'exploitation nets et des crédits parlementaires utilisés :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Résultats d'exploitation nets	3 928 129	4 094 081
Charges n'exigeant pas l'utilisation de crédits de l'exercice en cours :		
Amortissement des immobilisations	(37 850)	(27 419)
Ajustement aux charges des exercices précédents	3 350	9 722
Stocks de fournitures	(494)	(3 172)
Perte sur aliénation ou radiation d'immobilisations	(4 652)	(15 888)
Services fournis sans frais par d'autres ministères (note 10)	(545 262)	(506 613)
Autres	10 056	(128)
	<u>(574 852)</u>	<u>(543 498)</u>
Variation nette des besoins de financement futurs :		
Indemnités de cessation d'emploi	(12 352)	(60 163)
Indemnités de congés annuels et de congés compensatoires	41 101	(14 041)
Autres	(886)	(266)
	<u>27 863</u>	<u>(74 470)</u>
Acquisitions d'actifs financées au moyen de crédits de l'exercice en cours :		
Immobilisations	149 014	140 740
Charges payées d'avance	(1 790)	1 340
	<u>147 224</u>	<u>142 080</u>
Revenus non fiscaux (note 4) :		
Revenus non fiscaux réutilisables	30 921	31 886
Autres revenus non fiscaux	36 346	21 860
Ajustement aux revenus des exercices précédents	0	5 914
	<u>67 267</u>	<u>59 660</u>
Total des crédits parlementaires utilisés	<u>3 595 631</u>	<u>3 677 853</u>

(b) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada et les crédits parlementaires utilisés :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	3 597 281	3 681 645
Variation nette des passifs financés		
Créditeurs et charges à payer	(64 708)	24 165
Salaires et avantages sociaux à payer aux employés	30 735	(94 128)
Autres passifs	745	280
	<u>(33 228)</u>	<u>(69 683)</u>
Variation nette des actifs financiers financés		
Encaisse	(3)	(6)
Débiteurs (note 6)	(12 554)	(3 088)
	<u>(12 557)</u>	<u>(3 094)</u>
Revenus non fiscaux (note 4)		
Revenus non fiscaux réutilisés	30 921	31 886
Autres revenus non fiscaux	36 346	21 860
Ajustement aux revenus des exercices précédents	0	5 914
	<u>67 267</u>	<u>59 660</u>
Ajustement aux charges des exercices précédents	3 350	9 722
Autres ajustements	(26 482)	(397)
Total des crédits parlementaires utilisés	<u>3 595 631</u>	<u>3 677 853</u>

(c) Rapprochement des crédits votés par le Parlement et des crédits parlementaires utilisés :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Crédits parlementaires votés :		
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement de l'ADRC	3 179 671	3 144 878
moins : allocation des frais de chauffage ¹	(7 788)	(20 341)
Crédit 5 – Dépenses en capital de l'ADRC	23 349	23 840
Crédit 10 – Paiements de transfert de l'ADRC	137 270	115 769
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux	454 476	501 775
Montants réutilisables en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'ADRC</i>	30 951	37 366
Utilisation du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	482	588
Autres dépenses législatives	1 528	7 256
	3 819 939	3 811 131
Moins :		
Crédits disponibles pour l'emploi dans l'exercice ultérieur ²		
Fonctionnement	(187 675)	(126 816)
Capital	(11 931)	0
Paiements de transfert	(17 343)	(6 462)
Crédit annulé ²	(7 359)	0
	(224 308)	(133 278)
Total des crédits parlementaires utilisés	3 595 631	3 677 853

¹ Conformément à la répartition des activités dans les états financiers comme décrite à la note 2, l'allocation pour frais de chauffage allouée à titre gracieux, qui a été autorisée en vertu du crédit 1 – ADRC (dépenses de fonctionnement), est déclarée sous la rubrique charges administrées au nom du gouvernement fédéral dans l'état des charges administrées.

² En vertu de l'alinéa 60(1) de la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada*, la partie non utilisée à la fin d'un exercice des crédits affectés par le Parlement à l'usage de l'Agence est annulée à la fin de l'exercice suivant.

4. Revenus non fiscaux

Le tableau suivant contient les chiffres sur les revenus non fiscaux :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Revenus non fiscaux affectés au Crédit 1 – ADRC (dépenses de fonctionnement)		
Frais de perception des cotisations de l'assurance-emploi (de RHDCC)	77 933	77 933
Frais de perception des contributions au Régime de pensions du Canada (de RHDCC)	68 814	64 929
	146 747	142 862
Revenus non fiscaux réutilisables		
Frais d'administration-provinces et territoires	22 574	21 304
Frais de services	1 949	3 416
Droits relatifs aux décisions anticipées	1 946	1 667
Programmes à la frontière Canada / États-Unis	952	1 588
Autres revenus réutilisables	3 500	3 911
	30 921	31 886
Revenus non fiscaux non réutilisables		
Recouvrement des coûts des régimes d'avantages sociaux aux employés imputés aux activités de perception (de RHDCC)	25 921	24 057
Boutiques hors taxes ¹	–	(3 830)
Frais d'administration-provinces et territoires ²	2 094	–
Frais de services ²	1 934	–
Programmes à la frontière Canada / États-Unis ²	764	–
Location et utilisation de biens publics	560	637
Autres revenus non fiscaux	5 073	996
	36 346	21 860
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	214 014	196 608
Revenus non fiscaux selon l'état des résultats :		
Revenus non fiscaux provenant de l'exploitation permanente	201 084	188 986
Revenus non fiscaux provenant de l'exploitation transférée	12 930	7 622
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	214 014	196 608

¹ En raison d'un changement rétroactif de réglementation, une partie des revenus de 2001-2002 provenant des droits d'agrément des boutiques hors taxes a été remboursée en 2002-2003.

² Depuis le 12 décembre 2003, les revenus non fiscaux des services des douanes ne sont plus réutilisables.

5. Charges

Le tableau suivant contient les chiffres sur les charges par catégorie :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Personnel		
Salaires	2 193 264	2 208 492
Autres avantages et indemnités (incluant les avantages sociaux futurs tels que décrits dans la note 16)	918 694	1 009 550
	3 111 958	3 218 042
Locaux	250 080	241 016
Services professionnels et spéciaux	183 545	199 596
Transports et communications	173 691	192 857
Paiements de transfert (note 14)	119 927	109 307
Services de réparation et d'entretien	89 233	83 339
Fournitures et approvisionnements	49 209	57 453
Achats de matériel	46 605	81 696
Autres services	38 380	39 760
Amortissement des immobilisations (note 8)	37 850	27 419
Location de matériel et autres	10 838	14 189
Services de réclame, d'imprimerie et services connexes	6 280	6 051
Perte sur aliénations d'actifs	4 652	15 888
Services publics	610	510
Autres charges	19 285	3 566
TOTAL DES CHARGES	4 142 143	4 290 689
Charges selon l'état des résultats :		
Charges provenant de l'exploitation permanente	3 260 687	3 368 591
Charges provenant de l'exploitation transférée	881 456	922 098
TOTAL DES CHARGES	4 142 143	4 290 689

6. Débiteurs

Le tableau suivant contient les chiffres sur les débiteurs :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs – ministères et organismes du gouvernement	30 705	18 925
Débiteurs – tiers	1 810	1 254
Avances aux employés	2 365	2 218
Trop payés – salaires	3 259	3 228
Autres	39	34
	38 178	25 659
Moins : provision pour créances douteuses	(127)	(162)
	38 051	25 497

7. Passif net

Le passif net représente l'écart entre les passifs qui sont en relation avec les activités de l'Agence et ses actifs.

Le passif inclut un montant de 562 615 000 \$ (2003 – 590 478 000 \$) qui représente des opérations pour lesquelles l'Agence a rendu des services et dont elle n'a pas reçu le financement. Les besoins en financement futur se composent principalement des passifs reliés aux indemnités de cessation d'emploi, de congés annuels et de congés compensatoires. Cette somme sera financée par les crédits dans les exercices futurs, à mesure que la somme sera versée.

8. Immobilisations

Le tableau suivant contient les chiffres sur les immobilisations :

	Catégorie de biens (en milliers de dollars)					
	Terrains, bâtiments (possédés et en construction), routes, égouts, ouvrages et infrastructures	Matériel, outillage et ameublement	Véhicules et autres moyens de transport	Logiciels (commerciaux, développés et/ou en développement à l'interne)	Matériel informatique incluant contrats de location-acquisition (note 12)	Total
Ouverture (1 ^{er} avril 2003)						
Coût	147 214	49 362	17 390	126 106	143 430	483 502
Amortissement cumulé	(28 628)	(19 792)	(8 551)	(2 262)	(94 306)	(153 539)
Valeur comptable	118 586	29 570	8 839	123 844	49 124	329 963
Opérations de l'exercice						
Ajouts	6 492	18 221	1 515	136 047	19 721	181 996
Aliénations et radiations	(1 030)	(2 787)	(26)	(754)	(72)	(4 669)
Amortissement	(3 871)	(4 555)	(2 633)	(8 537)	(18 254)	(37 850)
Clôture (31 mars 2004)						
Coût	152 678	63 531	17 337	262 015	158 842	654 403
Amortissement cumulé	(32 501)	(23 082)	(9 642)	(11 415)	(108 323)	(184 963)
Valeur comptable	120 177	40 449	7 695	250 600	50 519	469 440

Certains montants du tableau ci-dessus sont présentés au net.

Le coût des immobilisations en constructions ou en développement, qui n'est pas amorti, au 31 mars 2004, est : 23 586 000 \$ pour les bâtiments ouvrages et infrastructures, 1 284 000 \$ pour le matériel, 98 625 000 \$ pour les logiciels et 1 277 000 \$ pour le matériel informatique (50 310 000 \$, 1 350 000 \$, 87 826 000 \$ et 599 000 \$ respectivement au 31 mars 2003).

9. Conseil de direction

Conformément à la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada*, un Conseil de direction est chargé de la supervision de la structure organisationnelle et de l'administration de l'Agence et de la gestion de ses ressources, de ses services, de ses biens, de son personnel et de ses marchés. Les charges de l'exercice reliées aux activités du Conseil de direction s'élèvent à 811 000 \$ (2003 – 937 000 \$) et sont incluses dans les résultats d'exploitation nets. Ce montant comprend les paiements au Conseil de direction, les charges liées au personnel du secrétariat, les charges de déplacements et les autres charges.

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses affaires et aux conditions commerciales normales s'appliquant aux particuliers et entreprises. De plus, au cours de l'exercice, l'Agence a bénéficié de services obtenus sans frais de la part d'autres ministères tels que présentés dans la partie a). Les opérations faites avec les sociétés d'État et autres entreprises commerciales du gouvernement, qui sont indépendantes de ce dernier pour le financement de leurs activités, ne sont pas considérées comme opérations entre apparentés.

a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement, d'autres ministères et organismes, des locaux et des services professionnels. Elle a également reçu d'autres ministères, gratuitement, des contributions d'employeur au régime d'assurance-maladie, régime d'avantages sociaux des employés et des indemnités pour accidents du travail. Les services importants qui ont été fournis gratuitement à l'Agence figurent comme suit dans l'état des résultats :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Locaux	250 080	241 016
Contributions de l'employeur au régime d'assurance-maladie et régime d'avantages sociaux des employés	216 794	187 134
Services juridiques	69 461	69 362
Services de vérification	4 700	4 089
Indemnités pour accidents du travail	2 327	2 940
Services de la paye	1 900	2 072
	545 262	506 613

b) Les soldes des comptes créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés

Débiteurs – autres ministères et organismes	30 705	18 925
Créditeurs – autres ministères et organismes	16 125	87 244

11. Passif éventuel

Dans le cadre de ses activités, l'Agence est la partie défenderesse dans certaines causes en litige et a un passif éventuel pour des sites contaminés. On estime qu'au 31 mars 2004, le montant du passif éventuel émanant de réclamations et de sites contaminés s'élève à 10 millions de dollars (6 millions au 31 mars 2003). Un passif éventuel sera comptabilisé en tant que passif réel, avec une imputation correspondante aux charges, lorsqu'il devient probable qu'un paiement sera effectué et que le montant de ce paiement peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et fiable.

12. Obligations à l'égard des contrats de location acquisition

L'Agence a mis sous contrats de location-acquisition du matériel informatique dont la valeur s'élève à 9 690 000 \$ au 31 mars 2004 et dont l'amortissement cumulé s'élève à 6 599 000 \$ (12 214 000 \$ et 6 424 000 \$ respectivement au 31 mars 2003) (note 8). Les obligations pour les exercices à venir incluent :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Année 1	2 906	3 231
Année 2	480	2 594
Année 3	0	480
Année 4	0	0
Année 5	0	0
Total des versements minimaux de location-acquisition	3 386	6 305
Moins : intérêts théoriques (2,36 % – 6,17 %)	105	337
Solde des obligations à l'égard des contrats de location-acquisition	3 281	5 968

13. Engagements

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des marchés et obligations importants en vertu desquels l'Agence s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années, lors de la prestation de services ou de la fourniture de biens. Voici les principaux engagements pour lesquels une estimation raisonnable peut être faite :

	2005	2006	2007	2008	2009 et exercices ultérieurs	Total
	(en milliers de dollars)					
Contrats de location-acquisition (note 12)	2 906	480	0	0	0	3 386
Contrats de location-exploitation	1 235	1 115	940	703	117	4 110
Total	4 141	1 595	940	703	117	7 496

14. Paiements de transfert

Le tableau suivant contient les chiffres sur les paiements de transfert figurant à la note 5 :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Contributions à la province de Québec pour les frais de l'administration commune des taxes de vente fédérale et provinciale	119 855	108 826
Contribution versée à l'Association canadienne des constructeurs d'habitations visant à appuyer la campagne d'information « Par écrit SVP! » auprès des consommateurs	72	481
	119 927	109 307

15. Exploitation transférée

Le 12 décembre 2003, le gouvernement a annoncé une restructuration qui s'est traduite par la création de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Suite à ce changement, les services frontaliers administrés par l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont été transférés à la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada à cette date. Les services frontaliers transférés ont été inclus dans ces états financiers afin d'être compatible avec les autorités établies par le Budget principal et les budgets supplémentaires des dépenses de 2003-2004. Les charges des services frontaliers incluent une affectation des coûts reliés à la gestion et l'orientation organisationnelles. Le tableau suivant contient les revenus et charges :

	1er avril au 11 décembre 2003	12 décembre 2003 au 31 mars 2004	Total
	(en milliers de dollars)		
Revenus non fiscaux des services frontaliers (note 4)	4 973	7 957	12 930
Charges des services frontaliers (note 5)	644 778	236 678	881 456
Résultats d'exploitation transférée nets	639 805	228 721	868 526

L'information requise afin de séparer les actifs et passifs des services frontaliers n'était pas disponible à la date du rapport.

16. Avantages sociaux futurs

Les charges pour avantages sociaux futurs de l'Agence qui sont incluses dans l'état des résultats et à la note 5 sous autres avantages et indemnités :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Cotisations au Régime de pensions de retraite de la fonction publique	340 015	352 748
Indemnités de cessation d'emploi	12 352	60 163
	352 367	412 911

17. Montants comparatifs

Certains montants comparatifs ont été reclassifiés afin de les rendre conformes avec la présentation utilisée pour l'exercice courant.



États financiers – Activités administrées





RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Conseil de direction de l'Agence des douanes et du revenu du Canada
et au ministre du Revenu national

J'ai vérifié l'état des actifs et des passifs administrés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada au 31 mars 2004 et les états des revenus administrés, des charges et recouvrements administrés et des flux de trésorerie administrés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À mon avis, ces états donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des actifs et des passifs administrés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie administrés pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées dans la note 2 afférente aux états.

La vérificatrice générale du Canada

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
le 7 septembre 2004



État des actifs et des passifs administrés

au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
ACTIFS ADMINISTRÉS		
Encaisse	6 136 765	5 609 498
Montants à recevoir des contribuables (après déduction de la provision pour créances douteuses de 7 597 960 \$ en 2004 et 7 174 162 \$ en 2003) (note 3)	47 953 395	43 597 037
TOTAL DES ACTIFS	54 090 160	49 206 535
PASSIFS ADMINISTRÉS		
Montants à payer aux contribuables (note 4)	33 039 710	33 570 536
Montants à payer aux provinces (note 5)	87 742	161 321
Comptes de dépôts (note 6)	38 172	28 133
	33 165 624	33 759 990
Montant net dû au Trésor au nom du gouvernement du Canada et de tiers (note 7)	20 924 536	15 446 545
TOTAL DES PASSIFS	54 090 160	49 206 535

Passifs éventuels : note 8

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé par :

Le commissaire,



Alan Nymark

Le président du Conseil de direction,



Michael L. Turcotte

État des revenus administrés

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Gouvernement fédéral		
Impôt sur le revenu		
Particuliers et fiducies	93 143 364	89 575 641
Sociétés	27 430 779	22 221 626
Non-résidents	3 142 187	3 291 113
	<u>123 716 330</u>	<u>115 088 380</u>
Autres taxes et droits		
Taxe sur les produits et services (TPS) (note 9)	29 329 282	29 456 893
Taxes sur l'énergie	4 951 993	4 935 264
Autres droits et taxes d'accise	4 830 321	4 474 920
Droits de douane à l'importation	2 887 025	3 220 527
Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	409 559	421 006
	<u>42 408 180</u>	<u>42 508 610</u>
Total des revenus fiscaux	166 124 510	157 596 990
Cotisations d'assurance-emploi	17 900 359	18 243 025
Intérêts, pénalités et autres revenus (note 10)	2 918 738	2 771 809
Revenus bruts administrés au nom du gouvernement du Canada	<u>186 943 607</u>	<u>178 611 824</u>
Provision pour créances irrécouvrables	(1 887 386)	(2 060 604)
Charges d'intérêts	(939 231)	(985 850)
Revenus nets administrés au nom du gouvernement du Canada	<u>184 116 990</u>	<u>175 565 370</u>
Gouvernements provinciaux, territoriaux et des Premières nations		
Impôt sur le revenu		
Particuliers et fiducies	34 954 094	32 994 104
Sociétés	2 755 684	1 833 294
	<u>37 709 778</u>	<u>34 827 398</u>
Taxe de vente harmonisée (TVH)	2 369 266	2 192 014
Autres revenus (note 11)	237 100	217 078
Revenus administrés au nom des gouvernements provinciaux, territoriaux et des Premières nations	<u>40 316 144</u>	<u>37 236 490</u>
Revenus nets administrés au nom du Régime de pensions du Canada (note 12)	<u>28 028 399</u>	<u>25 203 787</u>
Total des revenus nets administrés	<u>252 461 533</u>	<u>238 005 647</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des charges et recouvrements administrés

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Charges administrées au nom du gouvernement fédéral		
Prestations fiscales pour enfants	8 061 931	7 822 688
Allocations spéciales pour enfants	1 47 424	134 498
Allocation pour frais de chauffage	6 855	(1 117)
Recouvrements administrés au nom du gouvernement fédéral		
Prestations de la sécurité de la vieillesse	(7 18 107)	(641 631)
Prestations d'assurance-emploi	(1 14 374)	(101 747)
Charges nettes administrées au nom du gouvernement fédéral	7 383 729	7 212 691
Charges administrées au nom des gouvernements provinciaux et territoriaux		
Programmes de prestations familiales	263 468	302 055
Programme du Remboursement aux contribuables de la Nouvelle-Écosse	72 703	-
Crédits sur la taxe de ventes	38 074	37 659
Remboursements de taxes sur l'énergie	(2)	(1 219)
Charges nettes administrées au nom des provinces et des territoires	374 243	338 495
Total des charges nettes administrées	7 757 972	7 551 186

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

État des flux de trésorerie administrés

pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2004	2003
Total des revenus nets administrés	252 461 533	238 005 647
Moins les revenus provinciaux payés directement aux provinces :		
Revenus administrés au titre de l'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse	(181 586)	(172 649)
Taxes de vente provinciales sur le tabac et l'alcool	(51 472)	(40 680)
Moins le total des charges nettes administrées	(7 757 972)	(7 551 186)
Variation des actifs et des passifs administrés :		
Augmentation de l'encaisse	(527 267)	(1 652 012)
(Augmentation) diminution des montants à recevoir des contribuables (après déduction de la provision pour créances douteuses)	(4 356 358)	2 007 869
Diminution des montants à payer aux contribuables	(530 826)	(844 575)
(Diminution) augmentation des montants à payer aux provinces	(73 579)	88 910
Augmentation des comptes de dépôts	10 039	11 417
Montant net des fonds déposés au Trésor du gouvernement du Canada	238 992 512	229 852 741
Composé des sommes suivantes :		
Dépôts en espèces au Trésor	313 303 719	305 495 615
Remboursements/paiements effectués à même le Trésor	(74 311 207)	(75 642 874)
Montant net des fonds déposés au Trésor du gouvernement du Canada	238 992 512	229 852 741

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes aux états financiers – Activités administrées

1. Autorisation et objectif

L'Agence des douanes et du revenu du Canada (« l'Agence ») a été créée le 1^{er} novembre 1999 en vertu de la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada* pour soutenir à l'origine, l'évolution de l'administration fiscale et des services douaniers au Canada. Suite à l'établissement de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), ce rôle a changé en ce qui a trait aux services douaniers.

Le 12 décembre 2003, le gouvernement a annoncé une restructuration qui a résulté dans l'établissement de l'Agence des services frontaliers du Canada. Bien que la responsabilité de la gestion de la *Loi sur les douanes* ait été transférée en grande partie à l'ASFC, la responsabilité pour la perception des montants dus ou à payer selon la *Partie V.1 de la Loi sur les douanes* n'a pas été transférée à l'ASFC. Ces états financiers reflètent ces montants et tous autres revenus, charges, actifs et passifs reliés au programme des douanes.

L'Agence est un établissement public figurant à l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre du Revenu national. Les charges de l'Agence sont financées à même les crédits parlementaires du gouvernement du Canada.

L'Agence administre, pour le compte d'autres entités, les impôts et les taxes de vente, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), les cotisations d'assurance-emploi (AE) et les montants perçus pour d'autres groupes ou organisations. Elle est chargée de l'application et de l'exécution des lois suivantes ou de certaines parties de ces lois et d'autres lois en vertu desquelles le ministre du Revenu national joue un rôle autorisé incluant : la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada*, la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*, la *Partie V.1 de la Loi sur les douanes*, la *Loi sur l'accise 2001*, la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*, la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la *Loi sur la taxe d'accise* (y compris la TPS/TVH) et d'autres lois. Suite à la création de l'ASFC, les lois qui étaient précédemment administrées par l'ADRC tel que le *Tarif des douanes* ainsi que les parties de la *Loi sur les douanes* autres que la *Partie V.1* sont administrées par l'ASFC.

Le mandat de l'Agence est de fournir appui, conseils et services, notamment :

- a) appuyer l'administration ainsi que l'application des lois et règlements relatifs aux programmes;
- b) mettre en oeuvre toute entente conclue entre elle ou le gouvernement fédéral et le gouvernement d'une province ou un organisme public remplissant des fonctions gouvernementales au Canada et portant sur l'exercice d'une activité ou l'administration d'une taxe, d'un impôt ou d'un programme;
- c) mettre en oeuvre toute entente ou tout accord conclu entre elle et un ministère ou organisme fédéral portant sur l'exercice d'une activité ou l'administration d'un programme;
- d) mettre en oeuvre toute entente conclue entre le gouvernement fédéral et des gouvernements autochtones portant sur l'administration d'une taxe ou d'un impôt.

Dans l'exécution de son mandat, l'Agence :

- perçoit des revenus et administre des lois fiscales et autres pour le compte du gouvernement fédéral, de certaines provinces et territoires et d'autres instances, y compris les Premières nations; et
- exécute certains programmes de prestations sociales et de soutien financier des gouvernements fédéral et provinciaux prévus par le régime fiscal pour la population canadienne.

Le ministre du Revenu national est responsable de l'Agence et est responsable devant le Parlement de l'administration et de l'exécution des lois régissant les divers programmes fiscaux.

Au Québec, le ministère du Revenu du Québec (MRQ) intervient au nom de l'Agence pour l'administration de la TPS. L'Agence supervise les transferts de fonds du MRQ, comptabilise les revenus de la TPS administrés en son nom, autorise les remboursements de TPS et transfère les fonds nécessaires du Trésor au MRQ en vue de l'émission des remboursements de TPS.

2. Résumé des principales conventions comptables

Aux fins des rapports financiers, les activités de l'Agence ont été réparties entre deux jeux d'états financiers, qui portent sur les activités administrées et les activités de l'Agence. Les états financiers – Activités administrées comprennent les revenus et les charges contrôlés par une personne morale autre que l'Agence, comme le gouvernement fédéral, une province ou un territoire ou tout autre groupe ou organisation, et administrés par l'Agence en leur nom. Les états financiers – Activités de l'Agence incluent les revenus et les charges de fonctionnement contrôlés par l'Agence et qui servent à la gestion de l'organisation. La séparation des activités de l'Agence et des activités administrées a pour but de faciliter, entre autres, l'évaluation du rendement de l'Agence sur le plan administratif dans l'exécution de son mandat.

Aux termes de l'alinéa 88(2) a) de la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada*, les états financiers de l'Agence ont été préparés en conformité avec des principes comptables conformes à ceux qui sont appliqués dans l'établissement des états financiers du gouvernement du Canada. Le but de ces états financiers est de présenter les revenus et les charges fiscaux ainsi que les actifs et les passifs que l'Agence administre au nom du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et d'autres organisations gouvernementales. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice où a lieu l'événement qui les génèrent. Pour chacune des sources spécifiques de revenus, les conventions suivantes s'appliquent :

i) Impôt sur le revenu, cotisations au Régime de pensions du Canada et cotisations d'assurance-emploi :

Pour l'impôt sur le revenu, le revenu est constaté au moment où le contribuable gagne et reçoit le revenu productif d'impôt. Ceci est effectué en déterminant le revenu gagné après déductions et crédits autorisés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, y compris l'impôt remboursable de l'exercice courant. Pour les contributions au Régime de pensions du Canada (RPC), le revenu est constaté au moment où l'employé ou le travailleur autonome gagne le revenu ouvrant droit à pension. Pour les cotisations d'assurance-emploi (AE), le revenu est constaté au moment où l'employé réalise les gains assurables.

Les revenus de l'exercice sont calculés d'après les montants faisant l'objet d'un avis de cotisation ou d'un nouvel avis de cotisation à la date de la préparation des états financiers et les montants estimatifs pour l'impôt sur le revenu, les cotisations au RPC et les cotisations d'AE qui n'ont pas encore fait l'objet d'un avis de cotisation ou d'un nouvel avis de cotisation. La très grande majorité de ces montants estimatifs sont établis à partir des paiements reçus à la date de la préparation des états financiers qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars qui n'ont pas fait l'objet d'un avis de cotisation ou d'un nouvel avis de cotisation. Le montant réel pourrait être différent de ces montants estimatifs de façon significative. L'écart sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la cotisation sera établie. Aucun autre estimé pour des nouvelles cotisations n'est effectué.

Les nouvelles cotisations comprennent les changements apportés aux revenus nets déjà cotisés à la demande des contribuables, par exemple pour demander un report rétrospectif d'une perte, ou sont amorcées par l'Agence en raison de l'application des procédures de conformité des déclarations, par exemple dans le cadre des vérifications auprès des contribuables.

ii) TPS, TVH, accise et douanes :

Ces revenus sont fondés sur les taxes et les droits cotisés et les estimations de montants non cotisés qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars. Ces montants estimatifs sont établis à partir des paiements reçus à la date de la préparation des états financiers qui se rapportent à l'exercice terminé le 31 mars qui n'ont pas fait l'objet d'un avis de cotisation.

Pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sur les biens et les services nationaux, le revenu est comptabilisé au moment de la vente des biens ou de la fourniture des services. Le revenu est établi après déduction des crédits de taxe sur les intrants (CTI), des remboursements de TPS et du crédit trimestriel de TPS. Les CTI représentent le recouvrement de TPS ou de TVH versée ou exigible sur les achats liés aux activités commerciales des contribuables. Le crédit trimestriel de TPS est comptabilisé dans l'exercice auquel il se rapporte. Il vise à compenser la charge fiscale des particuliers et des familles à faible revenu.

Pour les droits d'accise, le revenu est constaté au moment où le contribuable fabrique les marchandises imposables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Pour les taxes d'accise, le revenu est constaté au moment où le contribuable vend les marchandises imposables en vertu de la *Loi sur l'accise*. Pour la TPS/TVH sur les importations et les droits de douane, le revenu est constaté au moment où l'Agence autorise l'entrée des marchandises au Canada.

iii) Constatation des autres revenus :

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les revenus d'intérêts et de pénalités sont comptabilisés comme revenus administrés pour le gouvernement fédéral selon les conditions des accords de perception fiscale avec les provinces et les territoires. Les intérêts et les pénalités sont comptabilisés après déduction des sommes auxquelles l'Agence renonce en vertu des différentes lois fiscales.

iv) Définition du terme « cotisation » :

La cotisation (ou la nouvelle cotisation) d'impôt ou de taxe désigne l'ensemble des décisions prises et mesures entreprises par la ministre du Revenu national et les agents de l'ADRC en vertu des lois ou des articles de lois fédérales, provinciales et territoriales administrées par l'Agence pour établir le montant de l'impôt à payer par les contribuables. Dans le cadre de la vérification des déclarations des contribuables, l'Agence utilise les dispositions applicables des différentes lois fiscales qu'elle administre, ainsi que d'autres critères élaborés à l'interne et visant à respecter essentiellement les dispositions des lois fiscales.

v) Intégralité des revenus fiscaux :

Le régime fiscal canadien est basé sur un système d'autocotisation qui requiert que les contribuables connaissent les lois fiscales et qu'ils s'y conforment. Ceci a une incidence sur l'intégralité des revenus fiscaux lorsque les contribuables ne se conforment pas aux lois, par exemple, lorsqu'ils ne déclarent pas la totalité de leurs revenus. L'Agence a institué des systèmes et des contrôles visant à détecter et à redresser les situations où les contribuables ne se conforment pas aux diverses lois qu'elle administre, dont la vérification des documents des contribuables lorsque l'Agence le juge nécessaire. Ces procédures ne sont pas conçues de manière à trouver toutes les sources de revenus non déclarées ou d'autres cas d'inobservation des lois fiscales. L'Agence n'estime pas les impôts et taxes non déclarés. Toutefois, ceux-ci sont inclus dans les revenus lorsqu'ils sont cotisés.

b) Charges

i) Charges d'intérêts :

L'Agence engage des charges d'intérêts lorsqu'il y a retard dans le versement des remboursements, en particulier dans le cas des dossiers d'impôt des sociétés pour lesquels il y a eu appel et que la décision prise est en faveur du contribuable. Le remboursement comprend les intérêts courus à compter de la date de paiement des montants d'impôt contestés. Les intérêts courus sont constatés au moment où le passif lié au dossier d'impôt est constaté. Il est impossible, pour l'Agence, d'estimer ces montants à l'avance.

ii) Charges administrées :

Les charges relatives aux crédits d'impôts pour enfants, aux allocations spéciales pour enfants et aux charges administrées pour les provinces et les territoires sont comptabilisées dans l'exercice auquel elles se rapportent.

iii) Recouvrements administrés :

Les recouvrements au titre des paiements de la sécurité de la vieillesse et des prestations d'assurance-emploi sont constatés lorsqu'ils sont cotisés, y compris une estimation des montants non cotisés. Seuls les recouvrements cotisés dans le cadre du régime fiscal des particuliers sont comptabilisés par l'Agence. Les recouvrements établis par d'autres ministères fédéraux ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers.

c) Encaisse

L'encaisse comprend les montants reçus dans les bureaux de l'ADRC ou par des agents de l'ADRC au 31 mars, mais non encore déposés au crédit du Trésor du gouvernement du Canada.

d) Montants à recevoir des contribuables

Les montants à recevoir représentent les revenus fiscaux et les autres revenus cotisés ou estimés par l'Agence, mais non encore perçus. Une part importante du solde des montants à recevoir s'explique par la comptabilisation des montants se rapportant à l'exercice en cours, mais dont le paiement n'est pas exigible avant l'exercice suivant.

e) Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses représente la meilleure estimation de la direction de la possibilité de recouvrer les montants cotisés, mais non encore versés. La provision pour créances douteuses comprend deux éléments. Un taux général de provision est calculé après l'examen périodique d'un échantillon de comptes débiteurs dont le solde est inférieur à 10 millions de dollars. Une provision particulière est calculée après l'examen annuel de tous les comptes de plus de 10 millions de dollars.

On ajoute à la provision pour créances douteuses une provision annuelle pour les créances irrécouvrables et on en soustrait les montants radiés en cours d'exercice parce qu'ils sont irrécouvrables. La provision pour créances irrécouvrables est présentée dans l'état des revenus administrés parce qu'elle est associée à l'administration des revenus fiscaux et non fiscaux et qu'elle n'est liée à aucune charge de programme. Elle est passée entièrement contre les revenus administrés pour le gouvernement fédéral parce que ce dernier assume tous les risques liés au recouvrement, conformément aux accords de perception fiscale conclus avec les provinces et les territoires.

f) Montants à payer aux contribuables

Les montants à payer aux contribuables représentent les impôts, les taxes et les intérêts cotisés, ou estimés par l'Agence, mais non versés au 31 mars. Une part importante des montants à payer s'explique par la comptabilisation des montants se rapportant à l'exercice écoulé, mais dont le paiement n'est pas exigible avant l'exercice financier suivant. Elle comprend notamment les remboursements découlant des cotisations effectuées après le 31 mars et l'estimation des remboursements des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés non encore cotisés.

g) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations possibles qui découlent, par exemple, d'impôts déjà cotisés et comptabilisés dans les revenus et qui peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est indiquée dans les notes afférentes aux états financiers.

h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus et les charges comptabilisés dans les états financiers. On a recours à des estimations pour comptabiliser les revenus fiscaux et les comptes débiteurs et créditeurs connexes. Les résultats réels pourraient différer des montants estimés. L'effet sur les états financiers des changements apportés aux estimations et aux hypothèses pour les exercices ultérieurs pourrait être important. Au moment de la préparation de ces états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables.

3. Montants à recevoir des contribuables

Pour les besoins de la présente note, les montants à recevoir d'impôt sur le revenu comprennent les montants du Régime de pensions du Canada, de l'assurance-emploi, ainsi que des intérêts et des pénalités connexes. L'Agence a créé la provision pour créances douteuses suivante liée aux montants à recevoir :

	2004			2003
	Brut	Provision pour créances douteuses		Net
(en milliers de dollars)				
Impôts à recevoir				
Particuliers	26 511 937	(3 766 617)	22 745 320	20 969 211
Employeurs	11 311 718	(474 539)	10 837 179	9 558 738
Sociétés	6 397 297	(1 215 631)	5 181 666	4 169 379
Non-résidents	842 328	(162 004)	680 324	491 889
TPS à recevoir	9 637 739	(1 883 190)	7 754 549	7 836 701
Droits et taxes d'accise à recevoir	693 111	(59 442)	633 669	482 753
Droits de douane à recevoir	157 225	(36 537)	120 688	88 366
Total	55 551 355	(7 597 960)	47 953 395	43 597 037

Le tableau ci-joint renferme les détails sur la provision pour créances douteuses :

	Provision pour créances douteuses	Provision pour créances irrécouvrables	Radiations	Provision pour créances douteuses
	1 avril 2003			31 mars 2004
(en milliers de dollars)				
Particuliers, employeurs et non-résidents	(4 288 335)	(999 172)	884 347	(4 403 160)
Sociétés	(1 073 723)	(349 071)	207 163	(1 215 631)
TPS, droits et taxes d'accise et droits de douane	(1 812 104)	(558 526)	391 461	(1 979 169)
Total	(7 174 162)	(1 906 769)	1 482 971	(7 597 960)

Le montant de la provision pour créances irrécouvrables de 1 906 millions de dollars présenté ci-haut comprend un montant de 1 887 millions de dollars imputé aux revenus administrés pour le gouvernement fédéral (voir note 2 (e)) et un montant de 19 millions de dollars imputé aux revenus administrés au nom du Régime de pensions du Canada (voir note 12).

4. Montants à payer aux contribuables

Les montants à payer aux contribuables s'établissent comme suit :

	2004	2003
(en milliers de dollars)		
Impôt sur le revenu des particuliers	18 646 295	18 754 192
Impôt sur le revenu des sociétés	8 238 969	8 258 328
TPS	5 998 113	6 484 487
Droits et taxes d'accise et droits de douane	166 333	73 529
Total	33 039 710	33 570 536

5. Montants à payer aux provinces

Il s'agit de montants sous la responsabilité administrative de l'Agence qui sont directement payables aux provinces et consistent principalement de montants à payer au Québec. Les montants à verser aux provinces, aux territoires et aux autres organismes et qui sont réglés par d'autres ministères, par exemple le ministère des Finances pour les impôts des provinces, des territoires et des Premières nations, ne sont pas comptabilisés dans ces états financiers, puisqu'ils ne relèvent pas de la compétence de l'Agence.

6. Comptes de dépôts

L'Agence reçoit des dépôts remboursables pour assurer le respect de divers règlements. Les dépôts en main au 31 mars s'établissent comme suit :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Dépôts de garantie		
Solde au début de l'exercice	32 519	19 475
Opérations nettes durant l'exercice	6 012	13 044
Solde à la fin de l'exercice	38 531	32 519
Dépôts temporaires reçus des importateurs		
Solde au début de l'exercice	698	305
Opérations nettes durant l'exercice	(113)	393
Solde à la fin de l'exercice	585	698
Total des comptes de dépôts	39 116	33 217
Moins : titres détenus en fiducie	(944)	(5 084)
Comptes de dépôts nets	38 172	28 133

Le compte de dépôts de garantie a été établi afin de comptabiliser les sommes en espèces et les garanties exigées pour acquitter les droits de douanes et les taxes d'accise prévus sur les biens importés ainsi que les taxes de vente et d'accise à payer par les détenteurs de licence en vertu de la *Loi sur les douanes* et de la *Loi sur la taxe d'accise*.

Le compte des dépôts temporaires reçus des importateurs a été établi afin de comptabiliser les dépôts de garantie provisoires reçus des importateurs pour assurer la conformité aux divers règlements des douanes et de l'accise en ce qui concerne l'entrée temporaire de marchandises au pays.

Les titres détenus en fiducie par l'Agence sont des espèces et des obligations du gouvernement du Canada.

7. Montant net dû au Trésor au nom du gouvernement du Canada et de tiers

Le montant net déposé au Trésor du gouvernement du Canada comprend tous les montants perçus par l'Agence et déposés pendant l'exercice au trésor au nom du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des territoires et d'autres organisations moins les remboursements et les déboursés émis par le Trésor au cours de l'exercice.

Le montant net dû au Trésor au nom du gouvernement du Canada et de tiers est constitué de l'écart entre les actifs administrés (impôts non encore perçus et/ou déposés au Trésor) et les autres passifs administrés que l'Agence doit payer à même le Trésor. L'évolution du montant net dû au Trésor pendant l'exercice est présentée ci-après :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Montant net dû au Trésor au nom du gouvernement du Canada et de tiers au début de l'exercice	15 446 545	15 058 154
Total des revenus nets administrés	252 461 533	238 005 647
Moins les revenus provinciaux versés directement aux provinces :		
Revenus administrés au titre de l'indemnisation des accidentés du travail de la Nouvelle-Écosse	(181 586)	(172 649)
Taxes de vente provinciales sur le tabac et l'alcool	(51 472)	(40 680)
Total des charges nettes administrées	(7 757 972)	(7 551 186)
Montant net des fonds déposés au Trésor du gouvernement du Canada	(238 992 512)	(229 852 741)
Montant net dû au Trésor au nom du gouvernement du Canada et de tiers à la fin de l'exercice	20 924 536	15 446 545

8. Passifs éventuels

Les passifs éventuels comprennent les impôts qui ont déjà fait l'objet de cotisations, mais pour lesquels il y a opposition ou appel devant la Cour canadienne de l'impôt, la Cour fédérale du Canada ou la Cour suprême du Canada. Au 31 mars 2004, le montant contesté au niveau de l'Agence s'élevait à 7 615 millions de dollars (7 641 millions de dollars pour 2003) et un montant de 986 millions de dollars faisait l'objet d'appels devant les tribunaux (1 419 millions de dollars pour 2003). L'Agence a comptabilisé une provision de 53 millions de dollars pour 2004 (aucun montant pour 2003) afin de tenir compte des montants estimatifs faisant l'objet d'oppositions ou d'appels qui pourraient être perdus et qu'il est possible d'évaluer avec suffisamment de certitude.

9. Revenu de TPS administré pour le gouvernement fédéral

Le tableau ci-dessous renferme des détails sur le revenu au titre de la taxe sur les produits et services (TPS) administré pour le gouvernement fédéral et présenté dans l'état des revenus administrés :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
TPS nette des crédits de taxe sur les intrants et des remboursements	32 492 122	32 538 589
Crédits de taxes trimestriels de TPS	(3 162 840)	(3 081 696)
Revenu net de TPS	29 329 282	29 456 893

10. Intérêts, pénalités et autres revenus

L'Agence peut, dans certains cas, par exemple lorsqu'elle accuse des retards dans le traitement des opérations, en cas de difficultés financières des contribuables ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, renoncer aux intérêts et aux pénalités réclamés ou qui seraient normalement réclamés. En vertu des différentes lois fiscales, les intérêts et les pénalités peuvent être annulés même s'ils ont déjà été réclamés des contribuables ou il est possible de prévoir une dispense s'ils n'ont pas encore été réclamés des contribuables. Les autres revenus comprennent des charges et des frais divers tels que des amendes imposées par un tribunal, des saisies et des frais d'administration pour des titres non payés. Voici le montant des intérêts et des pénalités auxquels l'Agence a renoncé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Intérêts et pénalités bruts	3 372 932	3 065 761
Moins les intérêts et pénalités annulés ou renoncés en vertu des pouvoirs conférés par la :		
<i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	(415 776)	(292 985)
<i>Loi sur la taxe d'accise</i>	(58 396)	(24 116)
<i>Loi sur les douanes</i>	(420)	(3 410)
Intérêts et pénalités annulés ou renoncés	(474 592)	(320 511)
Intérêts et pénalités nets	2 898 340	2 745 250
Autres revenus	20 398	26 559
Intérêts, pénalités et autres revenus	2 918 738	2 771 809

11. Autres revenus administrés pour les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Premières nations

Le tableau ci-après renferme des détails sur les autres revenus administrés pour les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Premières nations et présentés dans l'état des revenus administrés :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Taxes de vente des Premières nations	4 042	3 749
Indemnisation des travailleurs accidentés de la Nouvelle-Écosse	181 586	172 649
Taxes de vente sur le tabac et l'alcool	51 472	40 680
Total	237 100	217 078

12. Revenus nets administrés au nom du Régime de pensions du Canada

Le tableau ci-après renferme des détails sur les revenus administrés pour le Régime de pensions du Canada et présentés dans l'état des revenus administrés :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Cotisations au RPC	27 921 241	25 166 344
Revenus d'intérêts et de pénalités	126 541	100 975
Provision pour mauvaises créances	(19 383)	(63 532)
Revenus nets du RPC	28 028 399	25 203 787

13. Opérations internes conclues avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Finances verse, pour des revenus comme les impôts et les taxes des provinces, des territoires et des Premières nations, des paiements aux provinces, aux territoires et à d'autres organisations pour lesquelles l'Agence administre la perception des revenus. Les cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, après déduction des paiements en trop remboursés par l'Agence et du recouvrement de prestations de sécurité de la vieillesse, sont déposées au Trésor par l'Agence et sont ensuite créditées au compte de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), qui administre ces programmes par l'entremise du compte d'assurance-emploi et du compte du Régime de pensions du Canada.

L'Agence verse au Trésor toutes les sommes perçues pour l'impôt provincial, les cotisations au Régime de pensions du Canada et les cotisations d'assurance-emploi; par conséquent, ces états financiers ne comprennent pas les soldes des comptes interministériels connexes.

Les cotisations d'assurance-emploi administrées au nom du gouvernement fédéral comprennent la quote-part de l'employeur payée par le gouvernement fédéral. La TPS déclarée à l'Agence comprend la TPS payée par le gouvernement fédéral à ses fournisseurs. La TPS perçue par d'autres ministères est déposée au Trésor et déclarée à l'Agence et est donc comprise dans les revenus de TPS. Voici les montants en question :

	2004	2003
	(en milliers de dollars)	
Quote-part de l'employeur au titre des cotisations d'AE payée par le gouvernement fédéral	355 000	373 000
TPS payée par le gouvernement fédéral à ses fournisseurs	1 043 509	1 150 678
TPS cotisée sur les revenus d'autres ministères fédéraux	57 688	70 941

14. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées afin d'assurer la conformité avec la présentation utilisée pour l'exercice en cours.



Rapport de gestion supportant les *états financiers vérifiés*



Rapport de gestion – Activités de l'Agence

Introduction

Cette section des états financiers fournit des renseignements additionnels non vérifiés sur les activités de l'Agence, telles que présentées dans l'État des résultats – Activités de l'Agence. Les renseignements sont fondés sur une comptabilité d'exercice.

Gestion de l'Agence

Les dépenses de l'Agence ont diminué entre les exercices 2002-2003 et 2003-2004 suite à un accroissement net minimal au titre des autorisations reçues par l'Agence en 2003-2004 en vue des nouvelles initiatives annoncées dans le budget, l'augmentation de la production de recettes (un des buts de l'examen des ressources et de la gestion, et de l'impôt sur le revenu); elles ont été compensées par des montants supérieurs de fonds non utilisés à la fin de l'exercice.

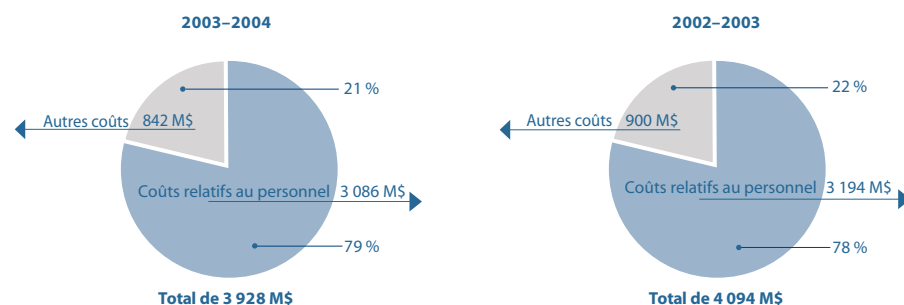
Coût net des opérations (selon les états financiers)

Le coût net des opérations de l'ADRC pour l'exercice 2003-2004 a diminué de 166 millions de dollars (4 %) depuis 2002-2003. Les coûts de l'Agence ont totalisé 4 142 143 000 \$ en 2004 et 4 290 689 000 \$ en 2003 (voir la Note 5 des états financiers annuels pour la répartition des coûts relatifs au personnel et autres coûts). Avec l'ajustement des recettes non fiscales de 214 014 000 \$ en 2004 et de 196 608 000 \$ en 2003 pour les coûts relatifs au personnel et autres coûts, le coût net des opérations se chiffre à :

(en milliers de dollars)	2004	2003
Personnel	3,111,958	3,218,042
Moins : Recettes non fiscales	25,921	24,057
Net : Personnel	3,086,037	3,193,985
Autres coûts	1,030,185	1,072,647
Moins : Recettes non fiscales	188,093	172,551
Net : Autres coûts	842,092	900,096

Près de 79 % des dépenses de l'ADRC proviennent des coûts relatifs au personnel (salaires, autres avantages et indemnités). Les autres coûts, comme les frais de voyage pour les vérificateurs, les ordinateurs, les locaux, le remplacement des meubles, etc., sont aussi liés au personnel. Les coûts relatifs au personnel sont le principal inducteur de coûts pour l'Agence, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Tableau 1 Coût net des opérations :



Coûts relatifs au personnel (salaires, autres indemnités et avantages)

Les coûts relatifs au personnel de l'ADRC (salaires, autres indemnités et avantages) ont diminué de 108 millions de dollars (3 %) par rapport à 2002-2003. Les salaires et heures supplémentaires ont diminué de 15 millions de dollars (0,7 %). Les changements dans les coûts relatifs au personnel sont le résultat de ce qui suit :

- i) Volumes plus élevés en raison de nouvelles initiatives à l'échelle de l'Agence, dont le budget fédéral 2003, l'augmentation des niveaux de ressources suite à l'examen des ressources et de la gestion, et l'impôt sur le revenu, etc.;
- ii) Taux de rémunération plus élevés, surtout en raison de conventions collectives;

qui ont été compensés par

- i) Le remplacement d'employés expérimentés avec des employés se situant au bas des échelles salariales;
- ii) La capitalisation des salaires liés à l'élaboration de logiciels dans des directions générales autres que la DGTI.

Les indemnités et autres avantages représentent 91 millions de dollars du total de la baisse de 108 millions de dollars. Une réduction de 41 millions de dollars a été effectuée en 2004 et a rapport à une amélioration de la démarche utilisée pour calculer les charges à payer pour les vacances. On a procédé à une autre réduction clé de 48 millions de dollars à la valeur estimative des prestations de départ à payer.

Une autre baisse de 2 millions de dollars a résulté d'une hausse des recettes non fiscales entre 2003 et 2004.

Autres coûts

Les autres coûts ont diminué de 58 millions de dollars (6 %). La majorité de ces dépenses concernent les baisses de salaires mentionnées plus haut. Les principales composantes de cette baisse sont : l'achat d'équipement (35 millions de dollars), le transport et les communications (19 millions de dollars), les services professionnels et spéciaux (16 millions de dollars), les pertes sur l'aliénation/la radiation des immobilisations (\$11 million), les matériaux et fournitures (8 millions de dollars), l'équipement et autres articles loués (3 millions de dollars) et les autres services (1 million de dollars). Ces diminutions ont été compensées par des hausses dans les installations (9 millions de dollars), les paiements de transfert (10 millions de dollars), l'amortissement des immobilisations (10 millions de dollars), les services de réparations et d'entretien (6 millions de dollars), les services de publicité et d'imprimerie et services connexes, les services publics et les autres charges (16 millions de dollars). Avec l'ajout d'une compensation pour obtenir une hausse des recettes non fiscales de 15 millions de dollars (9 %), il en résulte une diminution nette de 58 millions de dollars.

Discussion et analyse de la gestion – Revenus administrés

Introduction

Les états financiers – activités administrées, tiennent compte du total des actifs et des passifs, des revenus fiscaux et non fiscaux, des charges et recouvrements, et des flux de trésorerie administrés par l'ADRC pour le compte du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des Premières nations et autres organismes gouvernementaux. Les revenus fiscaux sont reconnus selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont nets des déductions applicables et des crédits alloués conformément aux diverses lois.

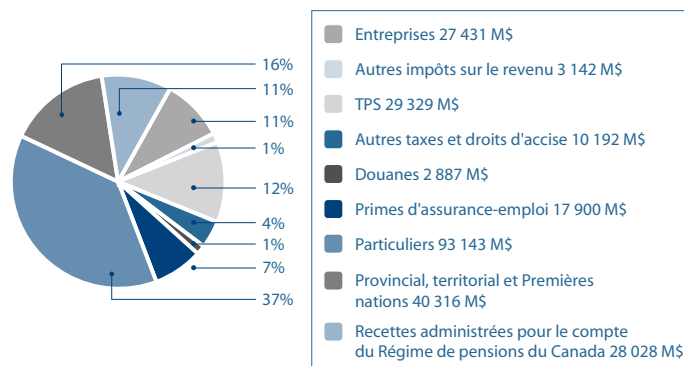
Analyse des revenus administrés pour le compte du gouvernement du Canada

Les revenus fédéraux relatifs à l'impôt sur le revenu étaient supérieurs de 8,6 milliards de dollars en 2003-2004 par rapport à l'exercice 2002-2003. Les revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de 3,6 milliards de dollars, tandis que les revenus de l'impôt sur le revenu des entreprises ont augmenté de 5,2 milliards de dollars. Les autres revenus relatifs à l'impôt sur le revenu ont baissé de 149 millions de dollars. L'augmentation relative à l'impôt sur le revenu des particuliers est attribuable aux niveaux d'emploi et de salaires plus élevés, rajustés aux fins des répercussions des mesures de réduction d'impôt présentées dans les budgets précédents. La hausse des revenus de l'impôt sur le revenu des entreprises s'explique par la forte reprise des bénéficiaires rapportés par les entreprises en 2003, surtout dans le secteur financier, en plus des remboursements moins élevés relatifs aux cotisations antérieures.

Il y a eu une baisse de 100 millions de dollars pour les autres taxes et droits. Les revenus relatifs à la TPS ont diminué de 128 millions de dollars, ce qui est le résultat d'une chute des revenus bruts provenant des importations et une forte croissance dans les remboursements. Les droits des Douanes ont diminué de 334 millions de dollars, reflétant les répercussions découlant de l'appréciation du dollar canadien sur la valeur des importations. Le restant des taxes et droits d'accise se chiffrait à 361 millions de dollars de plus, surtout en raison des droits sur le tabac suite à l'introduction de la nouvelle *Loi sur l'accise* en juillet 2003.

Les cotisations d'assurance-emploi ont diminué de 343 millions de dollars puisque la diminution des cotisations a largement compensé la hausse du nombre de personnes qui travaillent.

Tableau 2 Revenus 2003-2004





Information *financière supplémentaire* non vérifiée



Renseignements sur le rendement financier – Crédits parlementaires

Introduction

Cette section fournit des détails sur le rendement de la gestion des ressources de l'Agence, pour rendre compte au Parlement de l'utilisation des crédits en 2003-2004. Ces renseignements complètent ceux qui sont fournis dans le *Rapport annuel de l'ADRC* et satisfont aux exigences en matière de rapport établies pour les rapports ministériels sur le rendement.

Méthode d'établissement des rapports financiers

Le financement de l'ADRC est fourni par le Parlement au moyen de crédits annuels; l'ADRC rend compte de ses dépenses et de son rendement au Parlement dans le *Rapport annuel de l'ADRC* selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée et fournit dans cette section, selon la même méthode de comptabilité, des détails sur la gestion des crédits parlementaires. Cependant ces renseignements ne tiennent pas compte, par exemple, de certains items comme les services fournis par d'autres ministères qui font partie de l'état des résultats vérifié.

L'ADRC doit aussi préparer ses états financiers annuels selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale conformément avec les principes de comptabilité qui correspondent à ceux appliqués dans la préparation des états financiers du gouvernement du Canada. En conséquence, l'État des résultats – Activités de l'Agence comprend des items tels les services fournis par d'autres ministères dont il est fait mention ci-dessus.

Dans le premier volume du *Rapport annuel de l'ADRC* ainsi que dans cette section, la méthode de comptabilité de caisse modifiée est utilisée.

Information financière de l'ADRC

Tableau 3 Activités de l'Agence

Agence des douanes et du revenu du Canada	2003-2004 (en milliers de dollars)
Budget principal des dépenses	3 662 279
Dépenses prévues	3 703 107
Autorisations finales	3 064 689
Dépenses réelles	2 945 838

L'État des résultats - Activités de l'Agence établit le total des crédits parlementaires utilisés à 3 595,6 millions de dollars (la note 3a fait le rapprochement avec les résultats d'exploitation nets). En y ajoutant les allocations spéciales pour enfants (147,4 millions de dollars) et les allocations pour les frais de chauffage (7,2 millions de dollars), deux items rapportés dans l'État des résultats – Activités administrées, on peut faire le rapprochement avec les dépenses totales réelles de 3 750,2 millions de dollars rapportées dans cette section ainsi que dans les comptes publics où la méthode de comptabilité de caisse modifiée est utilisée. En déduisant de ce montant les dépenses réelles estimées de 804,9 millions de dollars transférées à l'Agence des services frontaliers du Canada et en ajoutant celles reçues de Transport Canada qui se chiffrent à 598 milliers de dollars, on obtient le montant de 2 945,8 millions de dollars qui figure ci-dessus comme dépenses réelles pour 2003-2004.

Revenus administrés par l'Agence

Les rentrées de fonds nettes administrées par l'ADRC totalisent quelques 252,5 milliards de dollars, une augmentation de 6,1% par rapport aux 238 milliards de dollars de 2002-2003.

	2002-2003	2003-2004
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement fédéral	175 565 370	184 116 990
Gouvernements provinciaux, et territoriaux et Premières nations	37 236 490	40 316 144
Régime de pensions du Canada	25 203 787	28 028 399
Total	238 005 647	252 461 533

Une partie de ces revenus a été perçue par l'Agence des services frontaliers du Canada.

Vue d'ensemble

Le Parlement a approuvé 3 662,3 millions de dollars pour l'ADRC dans le budget principal de dépenses de 2003-2004 comme on peut le voir dans le *Plan d'entreprise de 2003-2004 à 2005-2006* de l'ADRC. Des fonds supplémentaires de 312,9 millions de dollars ont été approuvés durant l'exercice pour de nouvelles initiatives. Le tableau 1a détaille les autorisations reçues après le budget principal des dépenses.

Tableaux sur le rendement financier

Introduction

Les tableaux qui suivent fournissent l'information financière sur les résultats de l'Agence au cours de l'exercice 2003-2004. Les tableaux comparent les montants approuvés dans le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues qui figurent dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004 avec les autorisations totales à la fin de l'exercice et les dépenses réelles pour l'exercice financier.

Seulement les autorisations totales et les dépenses réelles ont été révisées pour refléter le transfert d'autorisations et de responsabilités à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en vigueur au 1^{er} avril 2003 comme suite à l'annonce du 12 décembre 2003; et les premiers volets de programme ont été transférés à la même date; les services de soutien administratif ont suivi le 1er avril 2004. Dans les autorisations et les dépenses révisées, les ressources reçues de Transport Canada pour le Secrétariat des sociétés d'État consécutif au transfert des responsabilités ministérielles de la Société canadienne des postes et de la Monnaie royale canadienne sont incluses.

Il faut noter que l'information concernant les années antérieures (2001-2002 et 2002-2003) contenue dans les tableaux n'a pas été modifiée et représente l'ancienne Agence des douanes et du revenu du Canada, et toute décomposition serait de nature arbitraire.

L'information est présentée au niveau de l'Agence, des secteurs d'activité et par direction générale fonctionnelle; de même que par autorisation, par article de dépenses et par type de revenu et dépense.

Indice des tableaux financiers

Tableau	Page
Tableau 1 Sommaire des autorisations de dépenser	2-64
1 a) Autorisations reçues après le Budget principal des dépenses	2-65
1 b) Autorisations transférées à l'ASFC suite à l'annonce du 12 décembre 2003	2-66
1.1 Dépenses par autorisation	2-67
1.1 a) Dépenses réelles transférées à l'ASFC suite à l'annonce du 12 décembre 2003	2-68
1.2 L'impact de l'annonce du 12 décembre 2003	2-69
Tableau 2 Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles	2-70
2.1 Coût des services fournis par d'autres ministères sans frais	2-71
Tableau 3 Comparaison de données historiques – Dépenses totales prévues et dépenses réelles	2-72
3.1 Détails des dépenses par article	2-72
Tableau 4 Recettes non fiscales	2-73
4.1 Recettes non fiscales disponibles	2-73
4.2 Recettes non fiscales non disponibles	2-74
Tableau 5 Paiements législatifs	2-75
Tableau 6 Paiements de transfert	2-75
Tableau 7 Besoins en ressources par organisation fonctionnelle et secteur d'activités	2-76
Tableau 8 Projets	2-77
8.1 Projets – Plan d'investissement	2-77
8.2 Projets – Programmes d'immobilisations	2-78
8.3 Projets – Plan de gestion des biens	2-78

Tableau 1 Sommaire des autorisations de dépenser

Ce tableau démontre, pour chaque crédit, les autorisations de dépenser révisées pour 2003-2004 depuis le budget principal des dépenses de février 2003. Le total des dépenses prévues reflète les montants estimés qui figurent dans le Rapport sur les plans et priorités 2003-2004; tandis que les autorisations totales incluent tous les fonds additionnels approuvés durant l'exercice, voir les détails au Tableau 1 a). Suite à l'annonce du 12 décembre 2003, la composante des douanes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada fait maintenant partie d'une nouvelle organisation, l'Agence des services frontaliers du Canada (l'ASFC); les autorisations estimatives totales pour l'exercice complet reliées à cette activité sont transférées à la nouvelle agence (voir le Tableau 1 b). Dans les autorisations révisées, les ressources reçues (0,9 million de dollars) de Transport Canada pour le Secrétariat des sociétés d'État consécutif au transfert des responsabilités ministérielles de la Société canadienne des postes et de la Monnaie royale canadienne sont incluses.

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)						
Crédit	2003-2004					
	Total du budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales ¹	Autorisations totales reçues ou transférées suite au 12 décembre 2003 (Autorisations estimatives totales pour l'exercice complet) ²	Autorisations révisées	
Agence des douanes et du revenu du Canada						
1	Dépenses de fonctionnement	2 843 083	2 877 159	3 179 671	(782 526)	2 397 145
5	Dépenses en capital	23 349	23 349	23 349	(23 349)	–
10	Contributions	137 208	137 208	137 270	–	137 270
(L)	Ministre du Revenu national – Traitement et allocation pour automobile	67	67	69	–	69
(L)	Dépenses des recettes reçues par le biais de la conduite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada</i> ³	34 076	34 076	30 951	(8 052)	22 899
(L)	Contributions aux régimes de prestations des employés	477 496	484 248	454 476	(96 535)	357 941
(L)	Versements des Allocations spéciales pour les enfants	147 000	147 000	147 424	–	147 424
(L)	Produits de la disposition des biens excédentaires de la Couronne			482	–	482
(L)	Montants adjugés par une cour			1 459	–	1 459
Total de l'Agence		3 662 279	3 703 107	3 975 151	(910 462)	3 064 689

¹ Pour plus de renseignement sur les autorisations approuvées après le budget principal des dépenses, voir le Tableau 1 a).

² Pour plus de renseignements sur l'affectation à but spécial (ABS) établie pour la période du 13 décembre 2003 au 31 mars 2004 et le calcul des autorisations totales estimées pour l'exercice complet pour l'ASFC, voir le Tableau 1 b).

³ Les recettes générées par l'ASFC après le 12 décembre 2003 sont indiquées comme non-disponibles puisqu'elles n'étaient plus subordonnées à la *Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada*.

Tableau 1 a) Autorisations reçues après le dépôt du Budget principal des dépenses

Ce tableau détaille les autorisations reçues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada après le Budget principal des dépenses et correspondent aux Autorisations totales du Tableau 1.

2003-2004 Budget principal des dépenses (en milliers de dollars)	3 662 279
Approbation de conventions collectives	38 167
Accès aux marchés pour les pays les moins avancés	3 068
Autres rajustements	(407)
Dépenses prévues	3 703 107
Report de 2002-2003 à 2003-2004	141 066
Approbation de conventions collectives	9 635
Réaffectations de 1 G\$ du gouvernement	(22 000)
Nouvelles initiatives:	
Sécurité publique et anti-terrorisme – Initiative sur la frontière intelligente	64 318
Impôt calculé sur le revenu (incl. Nunavut & TN-O)	26 650
Présentation d'ensemble 2003	23 952
Aéroport international Pearson	11 698
Sûreté maritime	5 300
Projet de réforme de la classification	4 317
Fonction de contrôleur moderne	530
Produits intégrés de la criminalité	352
Programme d'innovation des Langues officielles	122
Le Conseil national Traverser les frontières	(25)
Autres rajustements:	
Régime de prestation des employés / allocations de maternité / indemnités de départ	3 281
Rajustement – Allocations spéciales pour enfants	(2 576)
Transferts de ressources entre ministères	2 387
Montants adjugés par une cour	1 459
Produits de la disposition des biens excédentaires de la Couronne	482
Autres rajustements	1 096
Autorisations totales à la fin de l'exercice	3 975 151

Tableau 1 b) Autorisations transférées à l'ASFC suite à l'annonce du 12 décembre 2003

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement entre l'affectation à but spécial (ABS) établie par l'ADRC pour la période du 13 décembre 2003 au 31 mars 2004 et les autorisations estimatives finales transférées à l'Agence des services frontaliers du Canada comme si elle existait depuis le 1^{er} avril 2003.

(en milliers de dollars)				
Transférées à l'Agence des services frontaliers du Canada	Dépenses réelles pour la période du 1 ^{er} avril 2003 au 12 déc. 2003	Affectation à but spécial (ABS) établie pour la période du 13 déc. 2003 au 31 mars 2004	Estimé du soutien administratif et autres éléments non inclus dans l'ABS originale	Autorisations finales transférées à l'ASFC ¹
Trois organisations nommées dans le Décret :				
Direction générale des douanes (incluant un rajustement pour l'Informatique)	(346 904)	(237 728)	(4 508)	(589 140)
Direction générale des douanes – Frais de manutention, Postes Canada	(7 162)	(2 101)	–	(9 263)
Appels – Douanes	(8 714)	(5 057)	(704)	(14 475)
Enquêtes – Douanes	(4 256)	(2 554)	(149)	(6 959)
Autres éléments dédiés entièrement aux douanes :				
Laboratoire et services scientifiques			(6 600)	(6 600)
Projets en capital			(23 349)	(23 349)
Portion négociée du soutien administratif			(153 900)	(153 900)
Autres :				
Allocations de maternité, indemnités de départ etc.			(10 016)	(10 016)
Régime des avantages sociaux des employés			(96 662)	(96 662)
Redevances pour Laboratoire (revenus disponibles)			(936)	(936)
Total	(367 036)	(247 440)	(296 824)	(911 300)

¹ Les autorisations finales n'incluent pas le montant de 0,9 M\$ reçu de Transport Canada pour le Secrétariat des sociétés d'État, cela ne fait pas partie de cette ABS.

Tableau 1.1 Dépenses par autorisation

Ce tableau présente, par crédit, les dépenses réelles encourues par l'ADRC en 2003-2004. La première colonne démontre les dépenses totales réelles de l'ADRC telles qu'elles figureront dans les comptes publics du Canada. Les dépenses annuelles estimatives de l'ASFC et le Secrétariat des sociétés d'État qui figurent dans la deuxième colonne sont transférés/reçues. Les dépenses totales révisées de la troisième colonne sont les montants qui figurent dans les tableaux du rapport annuel de l'ADRC.

Dépenses par autorisation (en milliers de dollars)				
Crédit	2003-2004			
	Total des dépenses réelles	Dépenses réelles totales des autorisations ou responsabilités transférées/reçues suite au 12 décembre 2003 (Pour l'exercice complet)¹	Dépenses totales révisées	
Agence des douanes et du revenu du Canada				
1	Dépenses de fonctionnement	2 983 961	(688 270)	2 295 691
5	Dépenses en capital	11 418	(11 418)	-
10	Contributions	119 927	-	119 927
(L)	Ministre du Revenu national – Traitement et allocation pour automobile	69	-	69
(L)	Dépenses des recettes reçues par le biais de la conduite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'ADRC</i> ²	30 951	(8 052)	22 899
(L)	Contributions aux régimes de prestations des employés	454 476	(96 589)	357 887
(L)	Versements des Allocations spéciales pour les enfants	147 424	-	147 424
(L)	Produits de la disposition des biens excédentaires de la Couronne	482	-	482
(L)	Montants adjugés par une cour	1 459	-	1 459
Total de l'Agence		3 750 167	(804 329)	2 945 838

¹ Pour plus de renseignements sur l'affectation à but spécial (ABS) établie pour la période du 13 décembre 2003 au 31 mars 2004 et les dépenses totales transférées à l'ASFC, voir le Tableau 1.1 a).

² Le montant transféré à l'ASFC représente les recettes réelles de 7,1 M\$ de la direction générale des douanes au 12 décembre 2003 ainsi que 0,9 M\$ de redevances reliées au Laboratoire et services scientifiques.

Tableau 1.1 a) Dépenses transférées à l'AFSC suite à l'annonce du 12 décembre 2003

Le tableau suivant fait le rapprochement entre l'affectation à but spécial (ABS) établie par l'ADRC pour la période du 13 décembre 2003 au 31 mars 2004 et les dépenses réelles estimées de l'ASFC pour l'exercice complet de 2003-2004.

(en milliers de dollars)	Autorisations finales transférées à l'AFSC (Voir le Tableau 1 b) pour le détail de l'ABS)	Dépenses réelles estimatives¹	Écart
Transférées à l'ASFC			
Organisations nommées dans le Décret :			
Direction générale des douanes (incluant un rajustement pour l'Informatique)	(589 140)	(499 759)	(89 381)
Direction générales des douanes – Frais de manutention, Postes Canada	(9 263)	(8 613)	(650)
Appels – Douanes	(14 475)	(13 219)	(1 256)
Enquêtes – Douanes	(6 959)	(7 275)	316
Autres éléments dédiés entièrement aux douanes :			
Laboratoire et services scientifiques	(6 600)	(6 743)	143
Projets en capital	(23 349)	(11 418)	(11 931)
Portion négociée du soutien administratif	(153 900)	(151 222)	(2 678)
Autres :			
Allocations de maternité, indemnités de départ etc.	(10 016)	(10 016)	-
Régime des avantages sociaux des employés	(96 662)	(96 662)	-
Redevances pour Laboratoire – recettes disponibles	(936)	-	(936)
Total	(911 300)	(804 927)	(106 373)

¹ Dépenses réelles n'incluent pas le montant de 0,6 M\$ transféré de Transport Canada pour le Secrétariat des sociétés d'État, cela ne fait pas partie de cette ABS.

Tableau 1.2 L'impact de l'annonce du 12 décembre 2003

Ce tableau fournit, par crédit, les autorisations estimatives et dépenses réelles qui figurent aux Tableau 1 et 1.1 pour l'ASFC (transférées) et Transport Canada (reçues).

(en milliers de dollars)		2003-2004		
Crédit	Fonds transférés à ou reçus de :	Auto risations estimatives totales reçues ou transférées	Dépenses réelles totales pour autorisations ou responsabilités transférées ou reçues pour 2003-2004	ÉTP
	À : l'Agence des services frontaliers du Canada			
1	Dépenses de fonctionnement	(783 237)	(688 795)	(9 352)
5	Dépenses en capital	(23 349)	(11 418)	
(L)	Dépenses des recettes reçues par le biais de la conduite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'ADRC</i>	(8 052)	(8 052)	
(L)	Contributions aux régimes de prestations des employés	(96 662)	(96 662)	
		(911 300)	(804 927)	(9 352)
	De : Transport Canada pour le Secrétariat des Sociétés d'État			
1	Dépenses de fonctionnement	711	525	8
(L)	Contributions aux régimes de prestations des employés	127	73	
		838	598	8
Total de l'Agence		(910 462)	(804 329)	(9 344)

Tableau 2 Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Ce tableau indique l'utilisation des ressources par secteur d'activité; on y voit aussi l'utilisation des équivalents temps plein (ÉTP) de même que le coût net du programme. Le budget principal des dépenses reflète l'information déposée en février 2003; et les dépenses prévues reflètent les dépenses estimatives figurant dans le Rapport sur les plans et priorités de 2003-2004 pour l'ADRC au complet. Les autorisations révisées et les dépenses reflètent les ressources annuelles estimatives reçues ou transférées comme suite à l'annonce du 12 décembre 2003.

Dépenses prévues de l'Agence par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activités (en milliers de dollars)									
Secteurs d'activité	ÉTP	Fonctionnement	Dépenses en Capital	Subventions et contributions votées	Total partiel : Dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles ¹	Total des dépenses nettes
Services fiscaux									
Budget principal des dépenses	30 466	1 921 613	-	137 208	2 058 821	-	2 058 821	103 018	1 955 803
Dépenses prévues	30 491	1 961 253	-	137 208	2 098 461	-	2 098 461	103 018	1 995 443
Autorisations révisées	28 287	1 976 788	-	137 270	2 114 058	-	2 114 058	109 310	2 004 748
Dépenses révisées	28 012	1 910 481	-	137 270	2 047 751	-	2 047 751	109 310	1 938 441
Programmes de prestations et autres services									
Budget principal des dépenses	1 212	77 478	-	-	77 478	147 000	224 478	380	224 098
Dépenses prévues	1 212	77 578	-	-	77 578	147 000	224 578	380	224 198
Autorisations révisées	1 046	98 452	-	-	98 452	147 424	245 876	380	245 496
Dépenses révisées	1 027	96 353	-	-	96 353	147 424	243 777	380	243 397
Appels									
Budget principal des dépenses	1 410	100 674	-	-	100 674	-	100 674	8 436	92 238
Dépenses prévues	1 410	103 610	-	-	103 610	-	103 610	8 436	95 174
Autorisations révisées	1 188	93 660	-	-	93 660	-	93 660	6 912	86 748
Dépenses révisées	1 138	90 244	-	-	90 244	-	90 244	6 912	83 332
Services des douanes									
Budget principal des dépenses	7 291	553 599	23 349	-	576 948	-	576 948	-	576 948
Dépenses prévues	7 297	555 269	23 349	-	578 618	-	578 618	-	578 618
Autorisations révisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses révisées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gestion et orientation de l'entreprise									
Budget principal des dépenses	7 974	842 247	-	-	842 247	-	842 247	29 055	813 192
Dépenses prévues	7 976	838 729	-	-	838 729	-	838 729	29 055	809 674
Autorisations révisées	8 875	757 842	-	-	757 842	-	757 842	30 145	727 697
Dépenses révisées	7 146	710 813	-	-	710 813	-	710 813	30 145	680 668
Total du Budget principal des dépenses	48 353	3 495 611	23 349	137 208	3 656 168	147 000	3 803 168	140 889	3 662 279
Dépenses prévues totales	48 386	3 536 439	23 349	137 208	3 696 996	147 000	3 843 996	140 889	3 703 107
Autorisations révisées totales	39 396	2 926 742	-	137 270	3 064 012	147 424	3 211 436	146 747	3 064 689
Dépenses révisées totales	37 323	2 807 891	-	137 270	2 945 161	147 424	3 092 585	146 747	2 945 838
Autres recettes et dépenses									
Moins : Recettes non fiscales									
Recettes disponibles – En vertu de la Loi sur l'ADRC²									
Autorisations révisées									22 899
Dépenses révisées									22 899
Recettes non-disponibles³									
Autorisations révisées									1 960 195
Dépenses révisées									1 960 195
Plus : Coût des services fournis par d'autres ministères sans frais⁴									
Autorisations révisées									448 956
Dépenses révisées									448 956
Coût net du programme									
Autorisations révisées									1 530 551
Dépenses révisées									1 411 700

¹ Inclut seulement les recettes à valoir sur le crédit (pour plus de détails, voir le Tableau 4.1); n'inclut pas les recettes disponibles en vertu de l'article 60 de la Loi sur l'ADRC.

² Voir le Tableau 4.1 pour plus de détails.

³ Voir le Tableau 4.2 pour plus de détails.

⁴ Voir le Tableau 2.1 pour plus de détails.

Tableau 2.1 Coût des services fournis par d'autres ministères sans frais

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004		
			Dépenses prévues	Autorisations révisées ¹	Dépenses révisées ¹
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	222 495	241 016	257 100	225 000	225 000
Part de l'employeur des cotisations aux régimes d'assurance de la fonction publique acquittée par le Secrétariat du Conseil du Trésor	169 465	187 134	181 400	152 739	152 739
Services juridiques fournis par le ministère de la Justice	65 072	69 362	65 100	64 183	64 183
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général	4 000	4 089	4 000	3 706	3 706
Indemnités des accidents du travail fournies par Ressources humaines et Développement des compétences Canada	2 811	2 940	2 700	1 834	1 834
Services liés à la paie fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	1 865	2 072		1 494	1 494
Coût total des services fournis par d'autres ministères sans frais	465 708	506 613	510 300	448 956	448 956

¹ La portion attribuée à l'ASFC n'est pas incluse.

Tableau 3 Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles

Ce tableau démontre une perspective historique de l'utilisation des ressources par secteur d'activité. Les deux dernières colonnes reflètent l'impact de l'annonce du 12 décembre 2003.

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles par secteur d'activité (en milliers de dollars)						
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations révisées	Total des dépenses révisées
Services fiscaux	1 855 462	2 074 575	1 955 803	1 995 443	2 004 748	1 938 441
Programmes de prestations et autres services ¹	220 675	217 207	224 098	224 198	245 496	243 397
Appels	75 052	93 531	92 238	95 174	86 748	83 332
Services des douanes	560 189	660 680	576 948	578 618	-	-
Gestion et orientation de l'entreprise	730 116	778 911	813 192	809 674	727 697	680 668
Total	3 441 494	3 824 904	3 662 279	3 703 107	3 064 689	2 945 838

¹ Inclut les Allocations pour les frais de chauffage : 42,2 millions de dollars en 2001-2002, 12,6 millions de dollars en 2002-2003 et 7,2 millions de dollars en 2003-2004.

Tableau 3.1 Détails des dépenses par article

(en milliers de dollars)						
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations révisées	Total des dépenses révisées
Personnel						
Traitement et salaires	2 259 535	2 495 115	2 387 538	2 421 292	2 128 950	2 010 150
Cotisations aux régimes de prestations des employés	390 100	501 775	477 496	484 248	357 941	357 887
Total partiel	2 649 635	2 996 890	2 865 034	2 905 540	2 486 891	2 368 037
Produits et services						
Transport et communications	184 610	194 662	184 037	184 131	127 686	132 414
Information	6 583	6 031	6 563	6 566	4 029	4 179
Services professionnels et spéciaux	176 198	195 773	175 651	175 741	122 284	126 813
Locations	12 032	14 418	11 995	12 001	7 249	7 518
Achat de services de réparation et d'entretien	79 045	84 234	78 800	78 840	70 349	72 955
Services publics, matériel et fournitures	62 611	55 460	62 417	62 449	31 802	32 981
Autres subventions et paiements	42 923	22 559	710	710	5 905	7 175
Achat pour les machines et équipement	110 748	130 094	110 404	110 461	70 547	73 162
Total partiel	674 750	703 231	630 577	630 899	439 851	457 197
Capital						
Achat de terrains, bâtiments et ouvrages	24 882	23 840	23 349	23 349		
Paiements de transfert						
Subventions (paiements législatifs)	125 026	134 498	147 000	147 000	147 424	147 424
Contributions	108 125	109 307	137 208	137 208	137 270	119 927
Total partiel	233 151	243 805	284 208	284 208	284 694	267 351
Dépenses brutes	3 582 418	3 967 766	3 803 168	3 843 996	3 211 436	3 092 585
Moins : Recettes à valoir sur le Crédit 1	(140 924)	(142 862)	(140 889)	(140 889)	(146 747)	(146 747)
Dépenses nettes	3 441 494	3 824 904	3 662 279	3 703 107	3 064 689	2 945 838

Tableau 4 Recettes non-fiscales

L'ADRC a la responsabilité de percevoir les recettes fiscales; celles-ci sont décrites plus tôt dans les États financiers vérifiés – Activités administrées. L'ADRC a également la responsabilité de percevoir les recettes non-fiscales tout comme les autres ministères et agences gouvernementaux; celles-ci sont décrites ci-dessous regroupées selon qu'elles soient disponibles ou non-disponibles.

Dans les Tableau 4.1 et 4.2, les deux dernières colonnes de droite reflètent l'impact sur les recettes des annonces du 12 décembre 2003. Les recettes engendrées par la Direction générale des douanes en 2003-2004 sont rapportées dans le rapport sur le rendement de l'ASFC, incluant les recettes disponibles en vertu de la *Loi de l'ADRC* qui ont été perçues entre le 1^{er} avril et le 12 décembre 2003.

Tableau 4.1 Recettes non-fiscales disponibles

(en milliers de dollars)	Recettes réelles 2001-2002	Recettes réelles 2002-2003	2003-2004		
			Recettes prévues	Autorisations révisées	Recettes réelles révisées
Secteurs d'activité					
Services fiscaux	112 066	116 530	119 028	124 878	124 878
Programmes de prestations et autres services	2 589	4 182	7 679	6 068	6 068
Appels	6 394	6 352	8 436	6 912	6 912
Services des douanes	8 134	12 392	8 181		
Gestion et orientation de l'entreprise	42 697	40 772	31 641	32 270	32 270
Total	171 880	180 228	174 965	170 128	170 128
Détail des recettes non-fiscales disponibles					
En vertu de la Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)					
Remboursements des dépenses de l'année antérieure	2 979	4 600	922	1 434	1 434
Ventes des produits et services					
Droits et privilèges					
Droits d'agrément des courtiers	378	384	397	–	–
Droits d'entrepôt des douanes	1 249	1 176	1 200	–	–
Autres	241	677	200	–	–
Services de nature réglementaire					
Droits reliés aux décisions	2 186	1 837	2 100	2 097	2 097
Programmes à la frontière Canada / États-Unis		1 791	–	–	–
Autres	1 133	1 288	4 776	101	101
Services de nature non-réglementaire					
Administration des programmes provinciaux	21 519	23 555	21 606	19 823	19 823
Droits reliés aux services spéciaux	1 761	1 736	2 117	–	–
Autres	585	1 457	2 444	1 375	1 375
Vente de produits de base et d'information			66	80	80
Autres droits et redevances	36	27	40	43	43
Total partiel	32 067	38 528	35 868	24 953	24 953
Moins : Montants perçus pour le compte des autres ministères	1 111	1 162	1 792	2 054	2 054
Total des recettes disponibles en vertu de l'article 60 de la Loi sur l'ADRC (entrées de fonds)¹	30 956	37 366	34 076	22 899	22 899
Produits de la disposition de biens excédentaires de la Couronne²				482	482
Recettes à valoir sur le crédit 1					
Administration du Régime de pensions du Canada	62 680	64 929	63 676	68 814	68 814
Administration de l'assurance-emploi	78 244	77 933	77 213	77 933	77 933
Total des recettes à valoir sur le crédit 1	140 924	142 862	140 889	146 747	146 747
Total des recettes disponibles	171 880	180 228	174 965	170 128	170 128

¹ D'après la méthode de comptabilité de caisse.

² Dans les années antérieures les Produits de la disposition de biens excédentaires de la Couronne apparaissent sous les recettes non-disponibles.

Tableau 4.2 Recettes non-fiscales non-disponibles

(en milliers de dollars)	Recettes réelles 2001-2002	Recettes réelles 2002-2003 ¹	2003-2004		
			Total des recettes prévues ²	Autorisations révisées	Total des recettes réelles révisées
Secteurs d'activité					
Services fiscaux	152 325	1 788 850	155 929	1 948 137	1 948 137
Programmes de prestations et autres services	69	64	60	67	67
Appels	4 774	4 342	4 061	5 252	5 252
Services des douanes	14 028	15 516	8 754		
Gestion et orientation de l'entreprise	8 449	7 707	6 188	6 739	6 739
Total	179 644	1 816 479	174 992	1 960 195	1 960 195
Détail des recettes non-fiscales non-disponibles					
Recouvrement des dépenses d'exercice antérieur					
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	1 594	3 865	102	1 775	1 775
Ventes des produits et services					
Droits et privilèges					
Boutiques hors taxes	5 531	826			
Édifices publics et location de biens					
Location et utilisation de biens publics	645	637	665	497	497
Services de nature réglementaire					
Divers	18	9	416	14	14
Services de nature non-réglementaire					
Frais administratifs des programmes provinciaux				70	70
Frais de services spéciaux				37	37
Autres frais et droits					
Recouvrement d'avantages sociaux des employés	25 512	24 056	23 044	25 921	25 921
Revenus reportés		88		(81)	(81)
Divers	286	396	292	3 564	3 564
Produits de la disposition de biens excédentaires de la Couronne ³	327	588	337		
Autres frais					
Intérêts et pénalités					
Impôt sur le revenu des particuliers		1 594 806		1 842 402	1 842 402
Impôt sur le revenu des sociétés		734 632		826 133	826 133
Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée	179 360	415 812	184 793	189 364	189 364
Intérêts payés sur les remboursements					
Impôt sur le revenu des particuliers		(111 652)		(85 559)	(85 559)
Impôt sur le revenu des sociétés		(846 019)		(804 433)	(804 433)
Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée	(53 801)	(28 179)	(55 427)	(49 239)	(49 239)
Divers					
Amendes imposées par le tribunal	8 566	9 340	8 824	8 677	8 677
Saisies des services d'enquête	813	5 538	838	-	-
Saisies aux ports	7 684	9 152	7 916	-	-
Frais d'administration pour titres non payés		2 721		2 951	2 951
Intérêts sur les recettes non-fiscales – autres	11	11		17	17
Divers		(192)		(22 44)	(2 244)
Autres	3 028	44	3 120	329	329
Vente de produits de base et d'information					
Vente de produits non réclamés, sceaux etc.	70		72		
Total des recettes non-fiscales non-disponibles	179 644	1 816 479	174 992	1 960 195	1 960 195

¹ Après redressement du montant de 30,4 millions de dollars qui apparaît au Rapport annuel de 2002-2003 pour y inclure les intérêts, pénalités et autres conformément aux Comptes publics du Canada.

² Telles qu'elles figurent dans le Rapport sur les plans et priorités de 2003-2004.

³ En 2003-2004, cet item apparaît sous les recettes disponibles.

Tableau 5 Paiements législatifs

Paiements législatifs par secteur d'activité (en milliers de dollars)						
Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations révisées	Total des dépenses réelles
Programmes de prestations et autres services	1 25 026	1 34 498	147 000	147 000	147 424	147 424
Total des paiements législatifs¹	1 25 026	1 34 498	147 000	147 000	147 424	147 424

¹ Ces montants représentent les versements faits à partir du crédit législatif des allocations spéciales pour enfants.

Tableau 6 Paiements de transfert

Résumé des paiements de transfert par programme/secteur d'activité (en milliers de dollars)						
Secteur d'activité	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations révisées	Total des dépenses réelles
Contributions						
Services fiscaux	108 125	109 307	137 208	137 208	137 270	119 927
Total des paiements de transfert¹	108 125	109 307	137 208	137 208	137 270	119 927

¹ Ces montants représentent les contributions versées à la province de Québec au titre de l'administration commune des taxes de vente fédérale et provinciale à partir du Crédit 10 – Contributions.

Tableau 7 Besoins en ressources par organisation fonctionnelle et secteur d'activité

Ce tableau fournit une comparaison du Budget principal des dépenses, des dépenses prévues et des autorisations révisées par organisation fonctionnelle et secteur d'activité. Voir la note d'introduction au Tableau 2 pour plus d'information sur les montants révisés.

Organisation	Secteurs d'activité (en milliers de dollars)					Total de l'organisation
	Services fiscaux	Programmes de prestation et autres services	Appels	Services des douanes	Gestion et orientation de l'entrepris	
Bureau de direction						
Budget principal des dépenses	-	-	-	-	5 336	5 336
Dépenses prévues	-	-	-	-	5 417	5 417
Autorisations révisées	-	-	-	-	6 040	6 040
Dépenses révisées	-	-	-	-	5 174	5 174
SC, Direction générale de la politique et de la planification						
Budget principal des dépenses	204 635	4 238	-	-	3 740	212 613
Dépenses prévues	206 786	4 238	-	-	3 752	214 776
Autorisations révisées	213 756	5 926	-	-	1 481	221 163
Dépenses révisées	193 623	5 531	-	-	1 725	200 879
SC, Direction générale des cotisations et des recouvrements						
Budget principal des dépenses	888 104	203 844	-	-	-	1 091 948
Dépenses prévues	888 398	203 944	-	-	-	1 092 342
Autorisations révisées	971 582	227 084	-	-	-	1 198 666
Dépenses révisées	961 698	225 380	-	-	-	1 187 078
SC, Direction générale des douanes						
Budget principal des dépenses	-	-	-	532 131	-	532 131
Dépenses prévues	-	-	-	533 801	-	533 801
Autorisations révisées	-	-	-	-	-	-
Dépenses révisées	-	-	-	-	-	-
SC, Direction générale des programmes d'observation						
Budget principal des dépenses	762 158	-	-	-	-	762 158
Dépenses prévues	798 638	-	-	-	-	798 638
Autorisations révisées	783 104	-	-	-	-	783 104
Dépenses révisées	749 060	-	-	-	-	749 060
SC, Direction générale des appels						
Budget principal des dépenses	-	-	100 872	-	-	100 872
Dépenses prévues	-	-	103 795	-	-	103 795
Autorisations révisées	-	-	93 452	-	-	93 452
Dépenses révisées	-	-	90 035	-	-	90 035
SC, Opérations régionales						
Budget principal des dépenses	37 632	-	-	-	-	37 632
Dépenses prévues	38 059	-	-	-	-	38 059
Autorisations révisées	36 029	-	-	-	-	36 029
Dépenses révisées	31 338	-	-	-	-	31 338
SC, Direction générale des affaires publiques						
Budget principal des dépenses	30 567	-	-	-	-	30 567
Dépenses prévues	30 655	-	-	-	-	30 655
Autorisations révisées	44 578	-	-	-	-	44 578
Dépenses révisées	43 862	-	-	-	-	43 862
DG, Vérification et évaluation de l'entreprise						
Budget principal des dépenses	-	-	-	-	12 373	12 373
Dépenses prévues	-	-	-	-	12 450	12 450
Autorisations révisées	-	-	-	-	10 843	10 843
Dépenses révisées	-	-	-	-	10 744	10 744
SC, Direction générale des finances et de l'administration						
Budget principal des dépenses	89 988	344	-	23 676	291 005	405 013
Dépenses prévues	90 037	-	-	23 676	293 715	407 428
Autorisations révisées	41 181	-	-	-	240 465	281 646
Dépenses révisées	44 342	-	-	-	213 463	257 805
SC, Direction générale des ressources humaines						
Budget principal des dépenses	-	-	-	-	162 880	162 880
Dépenses prévues	-	-	-	-	163 533	163 533
Autorisations révisées	-	-	-	-	147 920	147 920
Dépenses révisées	-	-	-	-	130 637	130 637
SC, Direction générale de l'informatique						
Budget principal des dépenses	50 466	13 050	235	12 383	246 044	322 178
Dépenses prévues	50 466	13 050	235	12 383	258 535	334 669
Autorisations révisées	-	-	-	-	404 842	404 842
Dépenses révisées	-	-	-	-	395 018	395 018
Compte de l'entreprise						
Budget principal des dépenses	(4 729)	3 002	(433)	8 75 8	120 869	127 467
Dépenses prévues	(4 578)	3 346	(420)	8 75 8	101 327	108 433
Autorisations révisées	23 828	12 866	208	-	(53 749)	(16 847)
Dépenses révisées	23 828	12 866	208	-	(45 947)	(9 045)
Recettes à valoir sur le Crédit 1						
Budget principal des dépenses	(103 018)	(380)	(8 436)	-	(29 055)	(140 889)
Dépenses prévues	(103 018)	(380)	(8 436)	-	(29 055)	(140 889)
Autorisations révisées	(109 310)	(380)	(6 912)	-	(30 145)	(146 747)
Dépenses révisées	(109 310)	(380)	(6 912)	-	(30 145)	(146 747)
Total du Budget principal des dépenses	1 955 803	224 098	92 238	576 94 8	813 192	3 662 279
Total des dépenses prévues	1 955 443	224 198	95 174	578 61 8	809 674	3 703 107
Total des autorisations révisées	2 004 748	245 496	86 748	-	727 697	3 064 689
Total des dépenses révisées	1 938 441	243 397	83 331	-	680 669	2 945 838

Tableau 8 Projets

Tableau 8.1 Projets – Plan d'investissement

Ce tableau détaille le plan d'investissement par secteur d'activité. Les dépenses réelles rapportées pour 2001-2002 et 2002-2003 incluent la direction générale des Douanes; les dépenses prévues et les dépenses réelles de 2003-2004 n'incluent pas les ressources annuelles estimatives affectées à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Sommaire des dépenses d'investissement (en milliers de dollars)							
Initiative du Plan d'investissement / Secteur d'activité fonctionnel	Fonction	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004			
				ETP prévus	Dépenses prévues	ETP réels	Dépenses réelles
Services fiscaux							
Gouvernement en direct – Phase 1	CetR	12 882	2 118				
Gouvernement en direct – Phase 3	CetR		13 162	155	16 956	132	15 067
Recouvrements intégrés des revenus	CetR	326	1 551	27	4 964	27	4 630
Restructuration du rapprochement T1	CetR	665	1 219	5	346	5	346
Automatisation T3	CetR	986	508				
Améliorations des centres d'appels	CetR		155	8	2 175	5	214
Enveloppe de la suite pour l'entreprise	CetR						
Projet des autres levées	CetR	12 105	14 978	77	5 586	66	4 836
Registre du numéro d'entreprise	CetR		1 902	16	1 068	16	1 068
Ré-ingénierie de la TPS/TVH	CetR		7 404	312	27 686	276	25 187
Développement T2	CetR		1 833	15	324	12	144
Ré-ingénierie des déclarations des renseignements	CetR		1 255	6	963	6	963
Cartes de débit (Bureaux des services fiscaux)	CetR		906	11	405	11	405
Modernisation de la production électronique	CetR		3 406		1 540		1 540
Service d'imagerie, d'archivage et d'enquête des remises	CetR			6	2 500	6	2 500
Système intégré de soutien des infrastructures d'entreprise	DGPO		1 941	64	6 159	60	2 477
Total partiel – Services fiscaux		26 964	52 338	702	70 672	622	59 377
Appels							
Examen du système d'équité	Appeals	240	104	14	1 200		135
Total partiel – Appels		240	104	14	1 200	–	135
Services des douanes							
Plan d'action des douanes	Douanes	20 800	28 700				
Remplacement G11	Douanes		500				
Enveloppe de la sécurité publique (Nexus / Système de traitement accéléré des passagers)	Douanes		8 200				
Total partiel – Services des douanes		20 800	37 400	–	–	–	–
Gestion et orientation de l'entreprise							
Comptabilité par activités (CPA)	Fet A	270	300	1	360	1	360
Réforme et renouvellement administratifs (RRA)	Fet A	3 540	5 700	20	6 926	17	1 734
Fiche d'évaluation équilibrée	Fet A	2 903	6 638	71	6 274	39	3 487
Stratégie d'information financière	Fet A	5 664	8 490	38	4 584	24	2 923
Examens horizontaux	Fet A		100	8	1 000	8	1 000
Norme de classification de l'Agence (NCA)	RH	613	570	18	1 744	18	782
Affectation des ressources – RH	RH	2 374	1 800	24	1 740	16	1 386
Service de prestation de la rémunération	RH			67	12 006	18	7 005
Gestion des positions des RH dans l'organisation	RH		536	28	2 032	23	1 632
Stabilisation des Systèmes administratifs d'entreprise (SAE)	DGI	1 400	2 500				
Mise à jour des SAE	DGI	3 450	1 650				
Renseignement à l'entreprise / Aide à la décision (RE/AD)	DGI		3 208	27	2 040	27	2 017
Enveloppe de l'infrastructure de la TI	DGI						
Récupération des centres de données	DGI	2 011	6 612	53	13 518	53	12 068
Infrastructure du commerce électronique	DGI		712	29	14 725	29	11 825
Disponibilité du service	DGI	5 884	8 799	35	8 600	35	8 600
Total partiel – Gestion et orientation de l'entreprise		28 109	47 615	419	75 549	308	54 819
Total des secteurs d'activité		76 113	137 457	1 135	147 421	930	114 331
Montant reporté à 2004-2005							
						205	33 090

Tableau 8.2 Projets de capital principal

La responsabilité des projets de capital principal a été transférée à l'Agence des services frontaliers du Canada suite à l'annonce du 12 décembre 2003. Les détails se rapportant à ces projets se retrouveront dans le rapport de l'ASFC.

Tableau 8.3 Plan de gestion des biens

Ce tableau démontre le Plan de gestion des biens par classe d'actifs. Les dépenses réelles rapportées pour 2001-2002 et 2002-2003 incluent les Services des douanes; les dépenses prévues et les dépenses réelles de 2003-2004 n'incluent pas les ressources annuelles estimatives affectées à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Plan de gestion des biens (en milliers de dollars)				
Classe d'actifs	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	2003-2004 Révisé	
			Dépenses prévues	Dépenses réelles
Projets de capital principal de la Gestion des installations	24 045	23 840		
L'exploitation et l'entretien de la Gestion des installations	26 745	21 787	27 483	26 983
Véhicules	4 031	1 702	180	180
Contrebande	345	3 060		
Laboratoire	292	845		
Système d'alarme et de sécurité personnelle	1 615	1 556		
Infrastructure de la TI	62 987	109 323	81 288	76 188
Équipements informatiques individuels	10 350	23 762	19 090	8 779
Autres initiatives	1 200	1 200	677	
Total	131 610	187 075	128 718	112 130

Si vous désirez des renseignements supplémentaires envoyez un courriel à **rapport.annuel@ccra-adrc.gc.ca**
ou écrivez-nous à l'adresse suivante :

Directeur

Division de la régie et de la responsabilisation de l'entreprise

Direction de la planification et de la régie de l'entreprise et de la fiche d'évaluation équilibrée

Agence des douanes et du revenu du Canada

6e étage, 555, avenue MacKenzie

Ottawa ON K1A 0L5

Téléphone : (613) 954-1626